

MISSION DE REFLEXION

sur la création d'un lieu culturel dédié à
l'histoire et au rôle de l'immigration
en France

RAPPORT

Pour la création d'un Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration

Remis au Premier ministre

le 22 novembre 2001

par

Driss EL YAZAMI

Délégué général de l'association Génériques
Vice-président de la Ligue des Droits de
l'Homme

Rémy SCHWARTZ

Maître des requêtes au Conseil d'Etat
Professeur associé à l'Université de
Versailles Saint-Quentin

Rapporteure : Hayet ZEGGAR (inspectrice des affaires sociales)

Avec la collaboration de :

Philippe Bernard (journaliste),
Nicolas Georges (conservateur du patrimoine),
Olivier Rousselle (Directeur du FAS),
Patrick Weil (Directeur de recherche au CNRS) et
Laurence Canal (secrétariat-coordination).

2001

TABLE DES MATIERES

I. AVANT-PROPOS	1
A. LA FRANCE, TERRE D'IMMIGRATION	2
B. UNE FORTE DEMANDE SOCIALE.....	3
C. LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE.....	4
D. DES CONVERGENCES EUROPEENNES	4
II. PREMIERE PARTIE : LE CONCEPT	7
A. L'INSTITUTION.....	8
1. <i>Ses champs chronologique et géographique.....</i>	8
2. <i>Ses dix messages.....</i>	9
B. LE POSITIONNEMENT	10
1. <i>Un Centre national.....</i>	10
2. <i>Une tête de réseau.....</i>	10
3. <i>Un Centre multi-fonctionnel.....</i>	13
III. DEUXIEME PARTIE : MISSIONS, PUBLICS, CONTENUS.....	15
A. LES MISSIONS	16
1. <i>Une vocation patrimoniale.....</i>	16
2. <i>Un Centre de ressources scientifiques : ouvrir le musée sur l'université.....</i>	21
3. <i>Etre un lieu de vie, d'échanges.....</i>	22
B. LES PUBLICS.....	23
1. <i>La stratégie à l'égard du public doit être au cœur de la définition du projet</i>	23
2. <i>Des actions ciblées.....</i>	25
C. LES CONTENUS : NATURE DES RECITS DE L'IMMIGRATION.....	26
1. <i>Les axes structurants.....</i>	26
2. <i>Donner à comprendre les parcours migratoires.....</i>	27
IV. TROISIEME PARTIE : STRUCTURE JURIDIQUE ET HYPOTHESES DE LOCALISATION	31
A. UN ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL.....	32
1. <i>La création d'un établissement public national.....</i>	32
2. <i>Ménager des partenariats avec les associations, l'université, les entreprises et les collectivités locales.....</i>	32
B. GRILLE D'APPRECIATION DES HYPOTHESES DE LOCALISATION.....	33
C. HYPOTHESES DE LOCALISATION.....	34
1. <i>Hypothèses envisagées et non retenues</i>	34
2. <i>Hypothèses à explorer</i>	34
3. <i>Hypothèses retenues</i>	34
V. CONCLUSION.....	37
VI. ANNEXES	

AVANT-PROPOS

L'édification d'un lieu consacré à l'histoire et aux cultures de l'immigration est une idée ancienne, déjà défendue et explorée par plusieurs personnalités du monde de la recherche¹ et du monde associatif². Le Premier Ministre³ a souhaité donner une impulsion déterminante à ce projet en chargeant Driss EL YAZAMI et Rémy SCHWARTZ d'une mission de prospection et d'approfondissement de cette question.

Après avoir rappelé que l'immigration est une donnée constitutive de l'histoire de France et du patrimoine national, le Premier ministre a suggéré de créer un " lieu ", ou " musée ", pour mettre en valeur le rôle de l'immigration dans le développement économique, social et culturel de notre pays. Il s'agirait de réaffirmer par l'édification d'un tel " lieu " l'enjeu civique et politique lié à l'intégration des générations issues de l'immigration et plus largement la transmission aux jeunes générations de cette part considérable de l'histoire nationale.

Les réflexions ont été guidées par les principes républicains, cadre de l'action des pouvoirs publics.

Un musée de l'immigration ne peut en effet se concevoir, en France, que dans une logique républicaine. La France a accueilli et continue d'accueillir des étrangers venus de tous les continents, de cultures, de religions, et de modes de vie les plus divers. Toutes ces populations ont été intégrées dans une logique égalitaire et individuelle. L'acquisition de la nationalité française, par la durée de la présence en France ou par la naissance, a garanti à tous une égalité juridique de droits pleine et entière.

La République ne distingue pas selon les origines des uns et des autres et n'accorde pas plus de droits à tel ou tel de ses citoyens. Elle ne distingue pas entre des communautés, offrant ainsi à chacun une totale liberté individuelle. Egaux devant la loi, ses citoyens, issus des horizons les plus divers, ont les mêmes droits, tout en étant à même de préserver leurs identités et d'affirmer une appartenance.

La France a pu bâtir son unité sur une multitude d'origines. La République est égalitaire tout en permettant à chacun de préserver une spécificité. Le musée de l'immigration ne peut être un musée des " communautés ". Il doit au contraire montrer la contribution de tous, avec leurs origines et leurs cultures, à la République.

Pour autant, le futur " Centre national " ne doit pas refléter une vision par trop idéalisée de la réalité des processus d'intégration. La France, terre d'accueil, a aussi connu des périodes de repli, de xénophobie, de conflit au cours desquelles les étrangers ont pu être maltraités.

Afin de réaliser au mieux cette mission dans des délais fort brefs, a été

¹ Dès le début des années quatre-vingt-dix, l'Association pour un musée de l'immigration, l'AMI, créée à l'initiative de l'historien Gérard Noiriel, a défendu cette idée. En 1998, après la coupe du monde, P. Bernard et P. Weil relançaient cette idée auprès du Premier ministre.

² L'Association des Travailleurs Renault de l'Ile Seguin, ATRIS, créée en 1998 ou récemment l'association Mémoire active ont plaidé pour l'implantation d'un lieu de mémoire sur le site des usines Renault à Boulogne-Billancourt.

³ Voir annexe n° 1

constitué un groupe de travail informel qui s'est réuni régulièrement (Philippe Bernard, journaliste, Nicolas Georges, conservateur du patrimoine, Olivier Rousselle, directeur du FAS, Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS, Hayet Zeggar, rapporteure, membre de l'Igas et Laurence Canal (secrétariat-coordination). De nombreuses rencontres et auditions⁴ ont permis de confirmer la pertinence du projet, d'approfondir le concept, de prendre la mesure de la diversité des publics et des attentes, de recueillir le soutien de nombreux acteurs et de procéder à un premier recensement des possibilités de localisation. Les délais impartis n'ont pas autorisé des déplacements à l'étranger, mais les enseignements des expériences étrangères, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, ont été exploités : une note présentant brièvement la situation dans les différents pays européens et aux Etats-Unis est jointe en annexe⁵. Enfin, deux missions ont été confiées à des chercheurs, l'une portant sur les archives audiovisuelles et l'immigration, l'autre sur la place de l'immigration dans les manuels scolaires de classes terminales. Les résumés de ces études sont joints à ce rapport⁶.

QUATRE RAISONS MAJEURES

Les personnalités auditionnées et les responsables des administrations rencontrés ont tous réservé un accueil favorable au projet, ont manifesté une curiosité certaine, se sont révélés prêts à participer, de différentes manières, à sa réalisation (organisation en commun d'activités, mise à disposition d'archives...). Les attentes sont grandes et elles ont été renforcées par la conduite de cette mission.

Il y a donc place, en France, pour un tel projet qui remplirait des missions scientifiques, culturelles et sociales.

Quatre raisons essentielles plaident, de l'avis de tous, pour la création d'une telle institution.

A. La France, terre d'immigration

Ce Centre marquerait de manière définitive la reconnaissance de la contribution essentielle de l'immigration à l'histoire de la République, et mettrait fin à cet aveuglement social qui réduit l'histoire de l'immigration aux cinquante dernières années ou aux débats actuels.

Lorsque, en 1851, le recensement distingue pour la première fois nationaux et étrangers, ces derniers sont près de 400 000. En 1881, le cap du million d'étrangers est franchi. Au dix-neuvième siècle, 19 journaux en arabe, des dizaines de journaux allemands, turcs, arméniens, russes, voient le jour en France. Durant le premier conflit mondial, près de 800 000 étrangers et habitants des colonies sont mobilisés par l'effort de guerre dont 200 000 pour les besoins de l'industrie et de l'agriculture. A certaines périodes de l'entre-deux-guerres, la France accueille plus d'immigrants que les États-Unis d'Amérique. En 1944, on compte 40 000 étrangers dans les Forces Françaises de l'Intérieur.

À la différence des autres pays d'Europe occidentale qui ont connu des mouvements d'émigration bien plus massifs (des millions d'Allemands, d'Anglais, d'Irlandais ont quitté le continent), la France est avant tout une très grande et très

⁴ Voir annexe n° 2

⁵ Voir annexe n° 3

⁶ Voir annexes n° 4 et 5

ancienne terre d'immigration. Il est temps que la République assume cette histoire.

B. Une forte demande sociale

Ce faisant, l'institution répondrait à une forte demande de la société, illustrée par les nombreuses initiatives associatives qui ont émergé à partir de la fin des années quatre-vingt et n'ont cessé de se multiplier depuis.

En 1989, l'exposition, *France des étrangers, France des libertés*, présentée notamment à l'Arche de la Défense, proposait une première lecture de l'histoire de l'immigration, suivie en 1998 d'une autre exposition, *Toute La France*, présentée au Musée d'histoire des Invalides. En présentant les 2000 journaux créés par les étrangers en France, pour la première, et les apports culturels des immigrés, pour la seconde, ces deux expositions généralistes, ont rencontré un large écho auprès du grand public et ont mis en évidence "un véritable besoin de mémoire"⁷. Le récent succès du film de Yamina Benguigui, *Mémoires d'immigrés*, qui a donné lieu à des dizaines de débats dans les quartiers, confirme ces attentes.

Durant la même période, l'association *Au nom de la mémoire* commençait son combat pour la reconnaissance des événements du 17 octobre 1961 ; il s'est traduit par l'organisation de manifestations commémoratives, mais aussi la publication d'une histoire de l'immigration et la production de films. Parallèlement, le lien entre histoire de l'immigration et histoire coloniale était exploré par *l'Association connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine* (ACHAC), qui a rassemblé une impressionnante iconographie sur ce sujet.

D'autres initiatives ont aussi vu le jour avec la préoccupation de faciliter l'accès aux archives publiques et de sauver les archives privées, donnant lieu à un partenariat de qualité entre organismes privés et pouvoirs publics. Ainsi, l'association *Génériques* a entrepris, avec le concours et sous le contrôle scientifique de la Direction des Archives de France l'inventaire national des sources publiques et privées de l'histoire des étrangers, dont les trois premiers tomes ont été publiés en 1999. De même, grâce aux efforts d'une équipe d'anciens acteurs, *les archives du théâtre yiddish* à Paris étaient minutieusement collectées et déposées aux archives nationales. En même temps, la FACEEF, fédération d'associations espagnoles, procédait à la numérisation de vingt ans d'archives de l'immigration espagnole, grâce au concours d'une fondation madrilène. En province, d'autres initiatives se sont développées⁸. Le 14 octobre 2001, plus de cinquante associations de l'immigration, rassemblées à Strasbourg pour des états généraux, affirmaient leur soutien "à la création future du musée national de l'immigration" et demandaient à être associées à ce projet.

Spontanées et dispersées, de telles initiatives témoignent d'une attente forte sur ces questions mais aussi d'un manque de soutien national. Un projet de musée national, loin de les limiter, pourrait au contraire être le vecteur de leur développement en les relayant au niveau national. La mission elle-même, par sa création, a renforcé ces attentes.

⁷ L'Arche de la Fraternité avait à l'époque accueilli près de 30 000 personnes en visites de groupes guidées.

⁸ Opération Mémoires croisées à Grenoble, les anneaux de la mémoire à Nantes, exposition de l'Amicale Marat à Marseille sur la Libération de la ville, projet Escale à Vaux-en-Velin, ...

C. Le développement de la recherche

Le soutien du monde universitaire à la création d'un "Centre national", que la Mission a pu constater, témoigne du développement de la recherche française dans ce domaine.

Marginaux, voire inexistantes jusqu'au milieu des années quatre-vingt, les travaux sur l'histoire de l'immigration ont connu un profond renouvellement durant ces deux dernières décennies. Ils constituent un élément d'appui essentiel à la définition du projet et à ses activités futures.

Ces travaux ont porté sur les domaines les plus divers : histoire des politiques publiques et des réactions de l'opinion face à l'immigration, enrichissement démographique de la nation par les flux successifs, rapports entre ouvriers français et immigrés et rôle éminent du syndicalisme dans les processus d'insertion, ...

Des historiens se sont penchés sur des périodes particulières (la participation des étrangers à la Résistance, aux deux guerres, ...), une problématique singulière (le logement, l'histoire politique des réfugiés espagnols, l'exil allemand, la naissance de la négritude, ...) ou une population et son parcours spécifique dans l'immigration. Dans le sillage de travaux publiés sur l'histoire de l'immigration à Marseille, en Normandie ou dans le Pas-de-Calais, les études privilégiant une approche régionale de cette histoire se multiplient.

En une vingtaine d'années, l'historiographie dans ce domaine a été renouvelée par les travaux pionniers d'historiens français⁹. **Les connaissances accumulées grâce aux historiens et aux chercheurs des autres disciplines (sociologie, démographie, ...) doivent être mises à la portée de nos concitoyens afin de les réconcilier avec leur histoire commune et d'éclairer leurs débats actuels. C'est là une des fonctions du "Centre national", qui devrait, en retour, soutenir, de manière originale, la recherche.**

D. Des convergences européennes

Jusqu'en 1945, l'Europe, à l'exception de la France et dans une moindre mesure l'Allemagne et la Suisse, est le principal foyer d'émigration au monde. Au lendemain de la Deuxième guerre, cette tendance s'inverse. Entre 1950 et 1975, le nombre d'étrangers en Europe occidentale passe de 5 à 15 millions de personnes. Les raisons qui sont à l'origine de cet afflux sont bien connues. Il y a bien évidemment la nécessité économique, pour les émigrés comme pour les pays d'accueil, mais aussi les impératifs démographiques (anciens en France, mais qui se généralisent au reste de l'Europe durant cette période), les effets de la décolonisation, la multiplication des conflits de par le monde, ...

Sans tarir définitivement les flux, les politiques européennes mises en place depuis les années soixante-dix les ont fortement réduits, stabilisant ainsi le pourcentage des étrangers en Europe occidentale : près de 20 millions sur une population globale de 380 millions, soit une moyenne de 5 à 6%. Toutes les sociétés européennes se découvrent de plus en plus comme des pays d'immigration.

⁹ Cf. notamment les travaux de G. Noiriel, E. Temime, P. Milza, R. Schor, M.C. Blanc-Chaléard, P. Weil, B. Stora, ...

Cette prise de conscience se traduit notamment par le développement de projets sur la place de ces populations dans l'histoire de chaque pays. Au Royaume-Uni, chaque année, le mois d'octobre est consacré à de nombreuses manifestations culturelles sur l'histoire de l'immigration. Au Luxembourg, un musée vient d'être inauguré et en Belgique, la création d'un musée sur l'immigration dans la région de Bruxelles, est inscrite comme l'une des douze priorités de la ville pour les prochaines années. Un projet comparable devrait voir le jour en Suisse et des réseaux européens (le *Network Migration in Europe*, l'*Association of European Migration Institutions*, ...) se mettent en place.

En bénéficiant des relations déjà établies avec ces diverses initiatives, le futur "Centre national" est en mesure de profiter de leur expérience et de leurs acquis. Cette mise en réseau pourrait faciliter le soutien des institutions européennes au projet français.

*

* * *

Les travaux de la mission n'épuisent pas, loin s'en faut, la réflexion préalable à l'édification d'un "musée" de l'immigration. Les conclusions réunies dans ce premier rapport, nourries des auditions et rencontres réalisées en quelques mois, tiennent en effet davantage de la confirmation de la pertinence d'un tel choix politique que d'une expertise exhaustive, nécessaire à la réalisation concrète du projet.

Ainsi, cette mission reconnaît que le concept du lieu, que nous appellerons provisoirement "Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration" devra être approfondi et précisé ; de même, les choix muséographiques restent à faire ; enfin, les hypothèses de localisation ne constituent qu'une première ébauche.

En définitive, l'unanimité sur la pertinence du projet, l'ancienneté des débats et des attentes de l'opinion, amènent la mission à recommander aux pouvoirs publics de prendre rapidement des engagements clairs sur la réalisation du projet.

Nous suggérons que la décision de réaliser ce Centre national se concrétise par :

- ✍ le choix d'un site, formalisé par une convention entre l'Etat et la collectivité concernée ;
- ✍ l'installation d'une mission de préfiguration, sous la forme d'un groupement d'intérêt public ou d'un établissement public, disposant des moyens humains et financiers et du temps nécessaires à la définition du projet ;
- ✍ la constitution d'un comité de parrainage qui permettrait de diffuser largement l'ambition du projet et la création d'un comité scientifique, comprenant des chercheurs, tout en associant à la démarche des représentants d'associations.

Des personnalités sollicitées par la mission se sont d'ores et déjà déclarées prêtes à soutenir le projet : **Isabelle ADJANI**, comédienne, **Jean-Michel BELORGEY**, conseiller d'Etat, **Myriam EZRATTI**, ancienne première présidente de la Cour d'appel de Paris, Roger **FAUROUX**, président du Haut conseil à l'intégration, **Antoine GUICHARD**, président du conseil de surveillance du groupe Casino, président de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, **Stéphane HESSEL**, Ambassadeur de France, **Noëlle LENOIR**, ancien membre du Conseil Constitutionnel, présidente du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies, **Marceau LONG**, Vice-

Président honoraire du Conseil d'Etat, ancien président du Haut Conseil à l'Intégration, **Ariane MNOUCHKINE**, metteur en scène, **Eric ORSENNA**, écrivain, **Michel PICCOLI**, comédien, **Dominique SCHNAPPER**, sociologue, directeur de recherches à l'EHESS, **Bernard STASI**, médiateur de la République, **Pierre TRUCHE**, ancien premier président de la Cour de Cassation, ancien président de la Commission consultative des droits de l'Homme.

Le projet auquel ces personnalités sont prêtes à contribuer a une finalité essentielle : il s'agit de donner à nos concitoyens une fierté d'être français, quelles que puissent être leurs origines.

PREMIERE PARTIE : LE CONCEPT

E. L'institution

1. Ses champs chronologique et géographique

a) Une histoire longue avec des récurrences

Contrairement à la perception de nombre de nos concitoyens, l'histoire de l'immigration ne se réduit pas aux cinquante dernières années. Il semble nécessaire de s'inscrire d'emblée dans une histoire longue et proposer ainsi une interprétation de l'histoire du peuplement de la France.

L'histoire de l'immigration est certes plurielle, tant les populations accueillies et la société d'accueil ont varié, mais on observe cependant des récurrences qui militent pour la prise en compte de la longue durée.

Le Centre pourrait ainsi évoquer cette histoire depuis 1851, date du premier recensement des étrangers. C'est d'ailleurs à partir de cette date que la France connaît des flux d'immigration significatifs.

Rien n'interdirait cependant d'évoquer très brièvement l'Ancien régime, marqué par une immigration peu nombreuse de spécialistes (italiens fabriquant la soie à Lyon, ingénieurs hollandais et suisses sous le règne de Louis XVI, gardes suisses et soldats polonais...) ou de personnalités intégrées à la classe dirigeante telles les souveraines étrangères (Blanche de Castille, Anne d'Autriche, Catherine de Médicis...), ou des ministres (Mazarin, Necker...).

b) Nationalité et frontière

La définition du champ précis du Centre est une question difficile à laquelle la mission propose d'apporter une réponse simple, mais qui ne doit pas être perçue comme figeant définitivement son contenu et en particulier celui des expositions temporaires. A été retenue la définition usuelle de l'immigrant, associant deux critères, une nationalité étrangère et la venue sur le territoire national.

Il semble en effet qu'au-delà de la communauté d'expérience entre certaines populations françaises déplacées (rapatriés d'Afrique du Nord) ou migrant d'une région à une autre (on pense ici aux personnes natives des DOM-TOM et, de façon plus lointaine, aux migrations des Bretons ou des Alsaciens-mosellans après 1870), le bénéfice de la nationalité constitue une différence considérable, politiquement et juridiquement, que ce " lieu " devra marquer. Il s'agit donc de l'histoire d'hommes et de femmes de nationalité étrangère lors de leur venue en France. Ils ont acquis ultérieurement pour beaucoup la nationalité française. Mais le critère discriminant est la nationalité étrangère de ces hommes et ces femmes lors de leur entrée sur le territoire.

Dans le même temps, ce critère de la nationalité ne devra pas être entendu de manière trop stricte dans la mesure où les destins des générations suivant l'immigration devront être parties prenantes au " Centre ". Or ces générations sont

composées de Français. Ainsi, est-il bon de préciser ici qu'il ne s'agira pas d'un " musée des étrangers ". Les immigrants ont, comme nous l'avons indiqué, acquis en grand nombre la nationalité française et leurs enfants sont français.

Signalons que les frontières ne doivent évidemment pas être celles de l'hexagone : les départements et territoires d'outre-mer ont en effet connu et connaissent encore des flux de populations très importants, sur des territoires réduits (Haïtiens, Dominicains, Sud-américains aux Antilles, Comoriens, Malgaches, Indiens, Chinois à la Réunion...). Leur expérience d'accueil de populations étrangères devra figurer en bonne place dans le lieu.

Ces choix n'interdiront pas d'aborder, dans le cadre d'expositions temporaires, le vécu de tous les migrants, y compris ceux de l'intérieur.

2. Ses dix messages

La mission a souhaité se livrer à un exercice difficile pour cerner l'ambition du Centre : essayer de définir de manière synthétique les messages, à la fois simples et forts, qu'une telle institution pourrait délivrer aux visiteurs.

Les messages du Centre à ses visiteurs pourraient être les suivants :

1. Le phénomène de la migration est universel, permanent, facteur de progrès et d'enrichissement des sociétés.
2. La France a toujours attiré les étrangers. Depuis 150 ans, elle est une grande terre d'immigration, la principale en Europe.
3. L'histoire de l'immigration en France est une composante de l'histoire nationale.
4. Les immigrés ont, de tout temps, contribué à la culture, à l'économie, à la défense du pays.
5. L'intégration des étrangers sans considération de leur origine, est l'une des particularités du modèle français d'intégration.
6. L'immigration, qu'elle soit provoquée par des motifs économiques ou politiques, est un processus douloureux, difficile, complexe qui met en jeu à la fois l'émigrant et la société d'accueil.
7. L'histoire de l'immigration en France n'est pas un "long fleuve tranquille". Elle se caractérise par l'alternance de phases de générosité et de repli.
8. L'immigration constitue l'un des éléments qui déterminent la nature et la qualité des liens diplomatiques, culturels et économiques, qu'entretient la France avec les pays d'origine des migrants.
9. L'analyse de l'histoire migratoire de la France et des processus actuels d'intégration suppose une référence à son histoire coloniale.

10. La politique française en matière d'immigration est aujourd'hui de plus en plus intégrée à l'espace Schengen et à l'Union européenne ; elle s'intègre dans un système migratoire désormais mondialisé.

F. Le positionnement

1. Un Centre national

La mission n'a aucun doute sur ce point, implicite dans la lettre de mission et explicité dans de nombreuses auditions. C'est en effet précisément dans sa dimension nationale que ce projet trouve sa force et sa spécificité. Comme nous l'avons évoqué, des initiatives locales se développent, souvent dans la difficulté, et témoignent des attentes des populations sur les sujets liés à l'immigration.

En premier lieu, ces attentes ne trouvent pas aujourd'hui de relais, ni de reconnaissance au niveau national. La création du Centre viendrait combler ce vide.

En deuxième lieu, l'investissement de l'Etat, à l'échelon national, dans un tel projet constitue la garantie d'une mobilisation plus vaste. En effet, les administrations parties prenantes du projet, soit qu'elles aient joué et jouent encore un rôle particulier dans l'immigration, soit qu'elles pourront apporter des compétences, des moyens, seront d'autant plus engagées dans le projet que son pilotage sera national. Et au-delà des institutions publiques, les associations, les syndicats, les églises, les entreprises seront sensibles à un tel symbole.

En troisième lieu, les publics, qu'il s'agisse de personnes issues de l'immigration ou non, seront évidemment d'autant plus nombreux que l'envergure nationale du projet aura garanti sa visibilité et son prestige.

La dimension nationale du centre aura plusieurs conséquences.

L'une des traductions sera l'implication déterminante de l'Etat dans le pilotage et le financement du projet, même s'il recueille le soutien de partenaires publics et privés.

Par ailleurs, le statut juridique de l'institution découlera également de cette caractéristique, essentielle pour la mission (Cf. §3.1).

2. Une tête de réseau

a) Le moteur d'un réseau national et non le concurrent des institutions existantes

? Des initiatives locales nombreuses et variées

Les associations et les particuliers, de même que certaines institutions publiques, n'ont pas attendu que l'immigration soit reconnue comme un phénomène

historique majeur pour s'intéresser à l'histoire et aux cultures des étrangers en France. En plus des initiatives associatives déjà évoquées, certains musées régionaux explorent, depuis longtemps déjà, la thématique de l'immigration, comme le Musée Dauphinois, qui a réalisé une série d'expositions sur les communautés immigrées de l'Isère, ou l'écomusée de Fresnes. On peut citer également le colloque organisé en octobre 2000 par le Conseil régional de Lorraine, "Lorraine, terre de brassage". Partout en France, des associations, des centres culturels, des institutions de recherche prennent des initiatives intéressantes pour conserver et valoriser le patrimoine de l'immigration. Des expositions, des colloques, des manifestations culturelles variées sont organisées et rencontrent des publics nombreux car de tels événements répondent à des attentes importantes de la population.

Par ailleurs, de nombreux centres documentaires contribuent également à la diffusion d'une mémoire et des cultures de l'immigration par des publications et l'organisation de manifestations.

Ainsi, *l'Agence pour le développement des relations interculturelles* (ADRI), groupement d'intérêt public, sous tutelle du ministère de l'emploi et de la solidarité, dispose d'un fonds considérable qu'il met à disposition du plus grand nombre (associations, enseignants, travailleurs sociaux, étudiants, chercheurs) via notamment un site Internet dont la fréquentation en hausse exponentielle témoigne de l'ampleur des besoins. Le directeur de l'ADRI, rencontré par la mission, considère que les missions de cet organisme rejoindraient les objectifs du Centre et que des synergies très étroites mériteraient d'être envisagées dès la phase de préfiguration.

La *Médiathèque des trois mondes* et le groupement d'intérêt public *Echanges et productions radiophoniques* (EPRA) sont deux organismes qui se consacrent à la diffusion la plus large de documentation : le premier est consacré à la promotion et à la diffusion de films réalisés dans des pays en développement et aux films consacrés à l'immigration ; le second œuvre pour la production et la mise à disposition de programmes radiophoniques. L'un comme l'autre souhaiteraient engager des collaborations étroites avec le futur Centre.

Les associations sont nombreuses à s'être constituées pour sauvegarder la mémoire des communautés et ont accumulé, parfois depuis plus d'un siècle, un patrimoine important, transmis par leurs sympathisants. Nous ne citerons ainsi que quelques exemples : des centres espagnols existent à Perpignan, à Béziers, et à Saint-Denis. *L'Association des travailleurs maghrébins de France* (ATMF) ou la *Fédération des Tunisiens citoyens des deux rives* (FTCR) procèdent en ce moment même à l'inventaire de leurs archives, en vue de leur dépôt éventuel dans les centres publics d'archivage.

? Un soutien logistique, relais institutionnel

La vitalité des projets associatifs ou universitaires de rencontres, de diffusion, et de transmission de la mémoire est donc réelle.

Dans ce contexte, la création d'un établissement national, ne doit apparaître ni comme le concurrent des institutions publiques – notamment lorsqu'elles tirent leurs compétences de la loi, comme les archives nationales – ni comme le prédateur des associations existantes.

Sa vocation est davantage celle d'une tête de réseau destinée à fédérer les initiatives, à aider les institutions les plus démunies, à rapprocher les acteurs. Ce rôle répond à un besoin réel.

En effet, les structures citées précédemment ont déclaré souffrir d'un manque de moyens d'expertise, de difficultés d'accès à l'information et aux sources.

Nombre de responsables de structures associatives ont exposé à la mission leurs difficultés à se repérer dans le paysage institutionnel : le Centre pourrait les aider à porter des projets auprès des pouvoirs publics. Un nouveau Centre national, loin d'être perçu comme susceptible de concurrencer les initiatives locales, apparaît au contraire, pour les responsables de centres documentaires, d'archives ou d'exposition, comme la chance de pouvoir bénéficier d'un soutien technique, médiatique important et surtout d'informations plus larges.

Le Centre national pourrait apporter un soutien logistique, scientifique, mais aussi créer des expositions itinérantes. Les nombreux centres de recherche en France pourraient accéder au fonds documentaire, aux archives. Il semble essentiel que le Centre national joue un rôle important de coordination, de rencontres, de transmission de l'information et des sources entre tous ces acteurs. Des actions de formation pourraient également être mises en œuvre.

De ce point de vue, le projet pourrait s'inspirer utilement des initiatives "hors les murs" développées par plusieurs institutions culturelles, sur le modèle expérimenté par le Centre Georges Pompidou, lorsque sa rénovation l'avait contraint à fermer ses portes.

Les nouvelles technologies de l'information offrent, à cet égard, des perspectives intéressantes. Outre l'incontournable création d'un site Internet, il est aussi possible d'imaginer la mise à disposition en ligne de sources documentaires : dans un premier temps, il s'agirait de la diffusion de bibliographies et d'archives pour les chercheurs ; dans un second temps, un accès direct aux collections du musée, une visualisation de ses œuvres, affiches et articles exposés, voire des archives sonores et audiovisuelles pourront être mis en œuvre.

La création d'un Centre national doit donc être le moyen de soutenir les initiatives locales, d'irriguer l'ensemble du territoire, grâce, notamment, aux nouvelles technologies.

b) Le relais de réseaux internationaux

Les développements récents révèlent l'eupéanisation et même la mondialisation de la question migratoire, difficilement réductible au territoire national.

La construction européenne, la mise en place de l'espace Schengen ont fait de l'immigration une question dont le niveau pertinent de traitement politique et administratif devient aussi celui de l'Union européenne. Les évolutions technologiques, les moyens de communication permettent désormais une immigration qui n'est plus frontalière. La question est mondiale.

Le Centre national devrait s'inscrire d'emblée dans les réseaux européens et internationaux existants.

A l'étranger existent des lieux de mémoire consacrés à l'immigration. On pense évidemment à Ellis Island aux Etats-Unis, mais d'autres pays (le Luxembourg, la Belgique, le Royaume-Uni) ont développé des projets similaires ou envisagent de le faire¹⁰.

Par ailleurs, existent déjà des réseaux internationaux de centres d'archives, de musées et de laboratoires de recherche, en particulier dans le champ de l'histoire sociale comme, par exemple, *l'International Association of Labor History*

¹⁰ Voir annexe 3.

Institutions (IALHI), qui regroupe les grands centres d'archives et les bibliothèques d'histoire sociale au niveau mondial, ou la *Conférence européenne d'histoire sociale* qui se tient tous les deux ans. Le Centre national pourrait être un portail qui oriente les publics intéressés vers ces structures et d'autres réseaux à l'étranger.

Au-delà de la participation aux réseaux existants, des collaborations étroites semblent tout à fait envisageables avec des institutions du même type à l'étranger autour de projets communs.

Il est ainsi possible d'imaginer des coproductions d'expositions, de manifestations variées avec d'autres structures à l'étranger. Des actions communes valorisant des approches comparatives seraient particulièrement intéressantes sur les sujets de l'immigration. Des collaborations avec les pays d'origine peuvent également être envisagées, sur les thèmes de l'exil, du retour, des allers-retours...

3. Un Centre multi-fonctionnel

Au cours de sa réflexion, en cherchant à définir précisément le concept du Centre, la mission a naturellement rencontré le modèle du musée. En effet, de toutes les institutions culturelles classiques, le musée s'impose le plus logiquement quand il s'agit de promouvoir un phénomène ou de vulgariser des recherches, car il donne d'emblée au phénomène étudié la visibilité de l'exposition au public.

Toutefois, la notion de musée présente un certain nombre d'inconvénients, qui la rendent partiellement inadaptée au projet.

D'une part, en effet, le musée est, avant tout, une institution patrimoniale chargée de conserver des collections originales. Identifier le futur Centre à un musée reviendrait à "patrimonialiser" l'immigration, comme si elle appartenait au passé et n'était plus un processus actif. Or, la mission a insisté sur la nécessité de présenter l'immigration comme un phénomène en constant devenir. Il y a là un risque de contresens sur le propos et les ambitions de l'institution.

D'ailleurs, lors des auditions, l'utilisation de ce terme a suscité des réticences qui attestent de la crainte de voir l'immigration statufiée et ainsi privée de sa dimension contemporaine et de tout réflexion prospective.

D'autre part, la variété des missions que l'on souhaite confier au Centre dépasse le concept de musée. Certes, les musées déploient, de nos jours, une palette d'activités très variées qui leur permettent de mener une action culturelle volontariste en direction des différents publics. Ces activités ne recouvrent, cependant, pas tout le champ du futur Centre de l'immigration, qui doit être à la fois :

- ✍ Un lieu de compréhension de l'histoire,
- ✍ Un lieu de mémoire, où l'on part à la recherche de ses racines,
- ✍ Un lieu de pédagogie, de formation et de recherche,
- ✍ Un lieu de débats, de rencontres, en prise sur les débats contemporains,
- ✍ Un outil de politique culturelle grâce à des services et équipements permettant des actions variées en direction des publics (projection de films, organisation de festivals, concerts...).

Il apparaît donc nécessaire de dépasser la notion de "musée" strictement dite, pour définir un lieu culturel original, traduisant l'ampleur, la diversité et l'évolution permanente du champ couvert. **La polyvalence du lieu devrait être ainsi privilégiée.** Certes, il devra nécessairement comprendre une partie muséale,

mais elle sera associée à d'autres équipements et fonctionnalités (films, conférences, Centre d'information...). Le musée et ses collections ne constituera qu'une des dimensions du Centre national.

La mission a laissé le soin aux équipes de préfiguration de trouver la dénomination d'une telle institution. Elle a choisi d'opter provisoirement pour l'appellation de " Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration " .

DEUXIEME PARTIE : MISSIONS, PUBLICS, CONTENUS

G. Les Missions

L'ensemble des tâches que l'on peut d'ores et déjà identifier et assigner au futur Centre ne se comprennent qu'au regard de l'ambition de restitution aux publics de cette histoire.

1. Une vocation patrimoniale

S'il ne doit pas se substituer aux institutions patrimoniales établies, le futur Centre ne doit, cependant, pas s'interdire de remplir lui-même une mission patrimoniale, aussi bien pour conserver certaines collections ou fonds documentaires propres, que pour aider à valoriser les ressources d'autres institutions.

a) Exposition permanente, expositions temporaires : un processus progressif de constitution de collections.

Le Centre national, on l'a dit, devrait abriter des espaces muséographiques : il apparaît logique, dès lors, qu'il ait la charge de collections patrimoniales et qu'il ait les moyens d'effectuer des tâches techniques de conservation (stockage, étude, conservation préventive etc.).

Il est souhaitable que la mise en valeur de ces collections puisse se faire à la fois par une exposition permanente et par des expositions temporaires. En effet, pour que le Centre soit un lieu attractif, vivant – et son objet l'impose –, il faut qu'il ait une capacité à organiser des événements périodiques, d'autant plus nécessaires qu'une exposition permanente vieillit rapidement si elle n'est pas renouvelée en permanence.

La réalisation, à court terme, d'expositions temporaires, permettrait non seulement de faire vivre le lieu, mais également d'amorcer un processus progressif d'acquisition des collections permanentes, puisque l'établissement ne dispose pas actuellement d'un fonds patrimonial déjà constitué. L'objectif est bien de pouvoir réunir des objets authentiques, parlants, chargés d'histoire ; ces objets, de toute nature, existent dans les patrimoines associatifs ou personnels.

Il est ainsi possible d'imaginer des appels aux particuliers pour la remise ou le prêt d'objets ou de documents personnels aux fins d'exposition. Le musée pourrait recevoir des dons, matérialisant ainsi un lien permanent avec les publics, être un Centre de conservation des collections orphelines. A cet égard, l'exemple des musées de la Résistance est instructif. De très nombreux musées se sont créés partout en France dans les années 1980 ; malheureusement, beaucoup sont amenés à disparaître avec les associations qui les ont portés. La préservation de leurs collections, une fois les associations dissoutes, rend nécessaire l'existence de structures muséographiques plus pérennes et donc plus importantes. Le Centre de l'immigration pourrait jouer ce rôle vis-à-vis des associations d'immigrés.

Sur ce point, le Musée dauphinois peut servir de modèle. C'est, en effet, par une politique suivie et récurrente d'expositions temporaires sur les communautés de l'Isère que cette institution s'est tissé un réseau d'amitié et de partenaires et a pu, progressivement, enrichir ses collections grâce aux dons des particuliers mis en confiance.

Quant aux institutions publiques, il sera nécessaire d'engager une enquête systématique sur le contenu de leurs fonds, afin d'obtenir le dépôt éventuel de pièces susceptibles d'intéresser le propos du Centre.

b) Recenser, collecter, entretenir et rendre accessibles des archives parfois menacées de disparition

Le Centre n'a pas vocation à concurrencer les dépôts d'archives publics chargés, par la loi, de conserver les documents des administrations relatifs à la politique d'immigration. Il peut néanmoins jouer un rôle déterminant pour la préservation des fonds privés, de même que pour l'aide au traitement des fonds publics ou pour leur valorisation.

Il peut également devenir un interlocuteur privilégié des chercheurs pour l'accès aux différents types de sources.

? Recenser, traiter et conserver des archives en déshérence.

Le Centre peut être, tout d'abord, un lieu d'accueil, temporaire ou définitif, pour des fonds d'archives privés en déshérence. Il devra donc disposer d'une capacité de stockage et d'espaces de traitement.

Il jouerait, en quelque sorte, le rôle d'un Centre d'accueil pour les "archives orphelines" et exercerait ainsi une fonction de veille permanente pour repérer et sauver les archives en déshérence.

Des archives d'associations disparaissent, ainsi que des archives personnelles de chercheurs. Les partis politiques, les syndicats, les organes de presse ou les entreprises (par exemple, les services spécialisés dans le recrutement des immigrés) sont également susceptibles de détenir des informations intéressantes qu'ils n'ont pas toujours la capacité, ni la volonté de sauvegarder.

De ce point de vue, le Centre n'aura pas à assumer un quelconque monopole sur les archives privées ; il pourra également orienter les institutions détentrices vers les dépôts publics. Les relations entre les associations et les pouvoirs publics n'allant pas de soi, il pourrait être une "tête chercheuse" et convaincre les associations de l'importance de la sauvegarde des archives. La direction des archives du ministère de la culture est intéressée par l'existence d'un "sas", encourageant les associations et autres personnes privées à sauver leurs archives et à les déposer dans les archives publiques¹¹.

Par ailleurs, le rôle de Centre ne devrait pas être moins important dans les cas où les personnes ou institutions souhaiteraient conserver elles-mêmes leurs documents ou lancer une politique de constitution d'archives.

En effet, comme pour les collections muséographiques, la création du Centre national pourra avoir un impact déterminant sur les politiques de constitution d'archives privées de toute nature, engagées par des acteurs associatifs et des centres de recherche. Sa dimension pourra favoriser l'établissement d'une relation de confiance avec les familles détentrices de riches archives (lettres, documents administratifs, photographies...). Cela supposera évidemment de travailler en partenariat étroit avec les associations qui connaissent ces publics.

Il interviendra alors comme conseil technique auprès de ses interlocuteurs,

¹¹ Voir en annexe 6 la lettre de la directrice des archives de France.

en jouant un rôle d'information et d'orientation. A cet égard, il convient d'insister sur l'importance spécifique de la fonction de recensement des archives. Ce travail, déjà amorcé par des associations¹², n'est jamais terminé¹³, ce qui rend l'existence d'une institution publique d'autant plus utile.

Enfin, le Centre pourra également être un interlocuteur précieux des dépôts publics. Il devra sensibiliser certaines administrations à la nécessité de conserver et, surtout, d'entretenir les archives. L'un des exemples soulignés par plusieurs chercheurs concerne les archives de la naturalisation dont les conditions actuelles de stockage non seulement remettent en cause l'exercice du droit d'accès mais aussi hypothèquent la préservation de ces documents.

D'ores et déjà, certaines organisations publiques, dont l'objet est précisément la conservation et la diffusion au plus grand nombre des ressources sonores et visuelles de l'immigration, se sont montrées non seulement prêtes à enrichir le projet de leur contribution concrète, mais y voient également la possibilité de sauver certains de leurs fonds.

La Médiathèque des trois mondes est chargée par le Fonds d'action sociale de conserver les originaux des émissions "Mosaïque", "Rencontres" et "Premier service". Ces émissions ont été programmées pendant plus de quinze ans à la télévision française. Elles mettent en scène des acteurs sociaux, religieux, culturels de l'immigration à partir des années 1970. C'est un patrimoine historique très important qui aujourd'hui, pour des raisons financières, risque de disparaître.

De même l'EPRA et RFI disposent d'enregistrements nombreux, anciens, aujourd'hui menacés, faute d'une politique de préservation adaptée. La mémoire musicale de l'immigration est considérable, ce sont des traces de cette mémoire qui sont menacées.

Ces archives devront certainement intégrer un dépôt d'archives public. Cela étant, le Centre peut aider à la préservation et au traitement des documents ; on peut imaginer, à ce propos, un système de conventions techniques entre les archives de France et le Centre de l'immigration, déléguant à ce dernier la mission d'identifier, collecter et traiter les archives avant versement dans les dépôts publics.

? Etre un interlocuteur des pouvoirs publics pour faciliter l'accès aux documents des administrations.

Le Centre devrait avoir l'autorité nécessaire pour convaincre certaines administrations de faciliter l'accès à leurs archives.

Une telle action passe, tout d'abord, par la négociation de facilités de consultation avec les pouvoirs publics. Le Centre sera mieux placé que de simples particuliers pour obtenir la conclusion d'accords globaux de dérogation élargissant l'accès à certains fonds.

Elle peut passer, également, par la numérisation d'inventaires d'archives publiques, voire de parties de fonds ou de fonds complets qui deviendraient ainsi disponibles directement au Centre. De cette façon, ce dernier pourrait devenir un lieu de mobilisation des institutions détentrices d'archives au-delà de la constitution d'archives en propre. De nombreuses institutions détentrices d'archives, aussi bien publiques (le ministère de la défense, le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture) que privées, se sont déclarées prêtes à mettre à disposition du musée des copies de leurs fonds.

¹² Génériques.

¹³ Expérience du guide des archives de l'histoire ouvrière et sociale.

? Développer les archives orales de l'immigration

Une politique ambitieuse de constitution d'archives orales et de collecte de témoignages mériterait d'être entreprise. Elle devrait s'inspirer des expériences de nombreuses institutions, qui se sont d'ailleurs déclarées prêtes à apporter un soutien technique au futur Centre¹⁴, et des recommandations récentes du Conseil économique et social¹⁵. Le Conseil a en effet estimé que " la quête de la conservation et l'accès aux témoignages oraux représente un enjeu primordial pour notre mémoire collective " ; des associations ont entrepris des programmes de collecte de récits de vie (les soldats étrangers de la Première armée d'Afrique par l'Amicale Marat, les anciens salariés de Renault par l'association ATRIS, ...). Ces efforts méritent d'être relayés et amplifiés.

c) *Mobiliser et valoriser les patrimoines existants*

De nombreuses institutions ou associations se sont déclarées prêtes à mettre à disposition du Centre des fonds d'archives, des fonds iconographiques, des articles de presse, des affiches pour l'organisation d'expositions temporaires. Dans la mesure où la création d'un établissement national leur garantit le respect de la propriété des fonds, elles ne voient en effet que des avantages à exposer leur patrimoine, souvent exceptionnel.

Le Centre national devra avoir une fonction complémentaire aux centres d'archives et de collections, en valorisant leurs fonds dans des expositions. L'exemple de la réalisation du dictionnaire du mouvement ouvrier est instructif : l'exposition organisée à la suite de ce travail a en effet accueilli plus de 100 000 visiteurs sur 70 sites.

De nombreux fonds d'archives et d'iconographie méritent ainsi d'être dévoilés au grand public.

L'institut d'histoire sociale de la CGT, par exemple, dispose d'un fonds iconographique considérable : 300 000 photos en cours de numérisation, en particulier des séries intéressantes sur le logement et les conditions de travail ; le fonds audiovisuel de la confédération déposé aux archives départementales de la Seine-Saint-Denis ; des articles de presse, française ou étrangère. L'institut est par ailleurs en relation avec des syndicats des pays d'émigration, les commissions ouvrières espagnoles, et en Italie, avec les *Archives Audiovisuelles du Monde Ouvrier Démocratique*. La centrale est prête à mettre ces fonds à disposition pour l'organisation d'expositions temporaires. Elle souhaite en effet valoriser ce patrimoine considérable en l'exposant au plus grand nombre.

La CFDT est également prête à contribuer à l'organisation d'expositions. Ses archives (CFTC jusqu'en 1964, puis CFDT) comportent des notes et documents divers du secrétariat confédéral, de très nombreux articles de presse, des photos provenant surtout de la presse confédérale, des archives audiovisuelles (tribunes d'expression directe notamment), les fonds personnels des anciens responsables de la confédération, les fonds de l'union régionale d'Algérie, ceux du syndicat CFDT Renault etc. Cette liste n'épuise évidemment pas la richesse de ses ressources. Certaines fédérations très marquées par l'immigration (construction - bois, mines,

¹⁴ Ministères des affaires étrangères et de la défense, notamment. Voir à ce propos en annexe 7 la lettre du cabinet du ministre des affaires étrangères.

¹⁵ *Les archives orales, Rôle et statut*, Les éditions des Journaux officiels, Paris, 2001. Avis présenté par Georgette Elgey.

métallurgie...) détiennent des fonds directement utiles au Centre national. Le syndicat s'est très tôt intéressé à la question de l'immigration. Ainsi, la CFTC en 1963 organisait-elle un colloque sur la question dont les actes sont largement repris dans la revue Formation.

Les administrations rencontrées se sont également engagées à soutenir le lieu en mettant à disposition leurs fonds.

A cet égard, l'accueil réservé au projet par le ministère de la défense est remarquable. Ce ministère dispose de fonds d'archives riches et diversifiées susceptibles d'être prêtées pour des expositions temporaires, voire permanentes. Leur valorisation dans le musée s'inscrirait en outre dans la politique de communication et d'action pédagogique menée par les armées. Le lien armée – nation, auquel le ministère de la défense est particulièrement attaché ne s'en trouverait que renforcé¹⁶.

Là encore, sans procéder ici à un inventaire complet des fonds disponibles, il est possible de rappeler que l'Etablissement cinématographique et photographiques des armées (ECPA) collecte les archives filmées des armées depuis 1915. Le fonds comporte plus de 12 000 films portant aussi bien sur les guerres mondiales, la guerre d'Indochine, la guerre d'Algérie. La marine détient des fonds sur les Arméniens et les Russes dans la marine française mais aussi sur les opérations menées auprès des boat-people. L'armée de l'air dispose de documents sur les unités polonaises et tchécoslovaques de la Première guerre mondiale. Le musée de la Légion à Aubagne pourrait mettre ses collections à disposition du musée, de même d'ailleurs que les musées des autres armes. Par ailleurs, des savoirs-faire considérables en matière de collecte d'archives orales pourraient faciliter la mise en place du musée.

L'approche adoptée par le ministère de la défense est d'autant plus intéressante qu'elle témoigne d'une volonté claire de montrer toutes les facettes des relations que les armées ont pu entretenir avec les immigrés. Ainsi, la gendarmerie a-t-elle spontanément envisagé l'exposition d'archives et de fonds iconographiques relatifs aux missions de contrôle de la gendarmerie dans les camps d'internement du sud de la France qui ont accueilli les républicains espagnols, les juifs sous Vichy ou encore les harkis après la guerre d'Algérie.

L'exemple du ministère de la défense est emblématique de la réaction des administrations publiques. Il est d'autant plus intéressant qu'il permettra de développer une partie méconnue de l'histoire de l'immigration : la contribution des étrangers à la défense du pays. La collaboration du bureau des Morts pour la France permettra ainsi de montrer à nos concitoyens le sacrifice des populations étrangères.

Les archives des institutions du domaine de l'audiovisuel offrent un dernier exemple.

Le Centre national de la cinématographie (CNC) dispose d'un patrimoine important conservé au Centre des archives du film de Bois d'Arcy (dépôt légal et dépôts volontaires), à la bibliothèque du film (films et affiches de films). Des inventaires existent. Le CNC pourrait mettre à disposition (prêts, dépôts) du Centre des fonds considérables, sous réserve de négociation des droits d'exploitation. En tout état de cause, le CNC pourrait offrir une précieuse coopération technique (expertise des supports de films amateurs, transferts sur des supports de longue durée). Faute de temps, des contacts n'ont pu être établis avec la Cinémathèque Française mais à l'évidence, la future institution devra engager des collaborations avec cette association

¹⁶ Voir en annexe 8 les notes de la direction du patrimoine, de la mémoire et des archives du ministère de la défense et du service historique de l'armée de l'Air.

dont le patrimoine est exceptionnel. De même des coopérations avec les cinémathèques de province devront être envisagées.

L'étude diligentée par la mission sur les archives audiovisuelles de l'immigration démontre la richesse des fonds et le grand nombre de projets qui pourraient être développés.

2. Un Centre de ressources scientifiques : ouvrir le musée sur l'université

L'exemple de l'Historial de Péronne montre à quel point l'interpénétration des activités de recherche et de restitution aux publics peut être riche aussi bien pour la recherche que pour le musée.

Le Centre national pourrait faciliter la recherche, en amont par l'amélioration des conditions d'accès aux archives, et en aval par la diffusion large des travaux, le soutien aux publications, l'organisation de colloques et de conférences grand public.

La diversité des équipes de recherche est une richesse que le Centre national ne devra pas tarir en prétendant centraliser les initiatives. En revanche, de nombreux chercheurs auditionnés par la mission, lui ont fait part d'un manque de coordination, d'un lieu de rencontres et d'informations sur les nombreux travaux menés aussi bien dans des laboratoires français qu'à l'étranger. **Des rencontres annuelles** réunissant le spectre le plus large possible de la recherche, pourraient fort utilement être organisées par ce lieu de mémoire et de vie de l'immigration.

Le Centre national pourrait également être un lieu d'impulsion pour que soient explorés des sujets, des époques peu connus de l'immigration. Le ministère de la recherche pourrait soutenir cette fonction d'impulsion ; il semble en effet nécessaire d'encourager la conduite de travaux sur certaines populations, certaines régions de France (l'histoire de l'immigration dans la région du Nord par exemple est encore peu connue) ou tout simplement pour faire le recensement des recherches engagées, nombreuses mais dispersées.

Un tel Centre national aurait une utilité immédiate pour les étudiants de maîtrise ou de troisième cycle en leur facilitant l'accès à des archives, des ouvrages, des bibliographies et des contacts avec d'autres apprentis chercheurs.

La vocation de restitution aux publics des travaux de la recherche permettrait d'améliorer et de diffuser la connaissance des phénomènes migratoires. Le succès récent de *l'université de tous les savoirs* du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) témoigne des attentes de publics nombreux et variés : une vulgarisation bien menée, qui crée les conditions d'un débat élargi, au-delà des spécialistes et militants, serait un axe fort de ce futur musée. Il est également possible d'imaginer des modules de formation pour des enseignants, des travailleurs sociaux ou toute autre profession intéressée.

Plusieurs centres de recherche et de documentation ont d'ores et déjà exprimé leur volonté d'être associés de près à cette démarche. Ainsi le Centre d'études et de documentation de l'émigration italienne (CEDEI), ou le Centre d'information et d'études des migrations internationales (CIEMI) sont prêts à mobiliser leurs propres fonds documentaires ainsi que les centres de documentation et d'archives étrangers avec lesquels ils sont en contact étroit. Leur expérience sera d'ailleurs précieuse puisqu'ils sont des lieux de rencontre entre chercheurs et des

publics variés.

L'association avec l'université ne devrait pas d'ailleurs être limitée à la recherche sur l'immigration. L'association de départements universitaires de littérature pourrait, par exemple, être utile pour comprendre comment la fiction a traité de l'étranger et des ethnomusicologues pourraient travailler avec le Centre national sur la production musicale des immigrés. Dans la même perspective, le ministère de la culture a souligné l'intérêt pour un tel lieu d'entretenir des liens étroits avec des écoles d'art. Ainsi, le Centre national pourra contribuer au décloisonnement des savoirs.

Enfin, dès l'installation de la mission de préfiguration, devra être envisagée la constitution d'un conseil scientifique réunissant des chercheurs reconnus et disponibles, représentant les principales disciplines concernées par l'étude de l'immigration (histoire, sociologie, anthropologie...).

3. Etre un lieu de vie, d'échanges

L'immigration en France a déjà une histoire mais elle reste un phénomène vivant, qui suscite des créations, des débats. Il est absolument indispensable que le Centre national porte cette dimension vivante, présente de l'immigration.

Deux axes peuvent d'ores et déjà être définis pour garantir cette prise du lieu sur les réalités contemporaines : la diversité des collections, des activités proposées et la capacité à être un espace de débats, de rencontres entre acteurs actuels de l'immigration.

a) La diversité des collections et des activités proposées

La stratégie de constitution des collections, leur valorisation dans l'espace devra tenir compte de la diversité des pièces susceptibles d'y être exposées : des photographies, des films, des archives écrites, sonores, des peintures... Des œuvres d'art contemporain, des livres, des spectacles de danse, des concerts devront trouver leur place dans le Centre : on ne doit pas se limiter d'emblée aux matériaux de prédilection des musées historiques, aussi riches soient-ils. Des objets vivants, des affiches, des caricatures, des pochettes de disques... pourront être exposés. La scénographie de la dimension subjective, humaine de l'immigration permettra ainsi au Centre national d'incarner cette histoire.

Le Centre national devra connecter, valoriser l'apport vivant de l'"Autre" dans notre société. Il faut que les artistes contemporains investissent ce lieu, aussi bien des musiciens, des auteurs, des danseurs... mais il faudra aussi organiser des passerelles, des correspondances avec d'autres mondes que celui de la culture ; aller par exemple vers les mondes du sport, de la mode, de la télévision, des mondes dans lesquels tous les publics peuvent se reconnaître. Le succès des expériences du Parc de la Villette est en partie fondé sur cette interpénétration de mondes différents. Actuellement, la manifestation *Culture et transformation sociale* s'inscrit précisément dans cette démarche¹⁷.

¹⁷ L'édition 2001 de cette manifestation a accueilli deux expositions consacrées à l'histoire de l'immigration. Des débats entre publics scolaires et témoins ont été organisés à cette occasion.

La dimension festive du Centre devra être reconnue : l'organisation de concerts, et pourquoi pas d'événements culinaires autour des grandes fêtes des populations accueillies, l'aménagement d'espaces pour les enfants...

En définitive, c'est bien le croisement des disciplines, des angles de vue, collectif ou individuel, qui nourrira une approche globale de l'immigration.

b) Un lieu de débats et de rencontres

La reconnaissance de l'histoire de l'immigration comme une histoire non close incite à valoriser des espaces de débats, de rencontres, de polémiques mêmes, sur les questions souvent sensibles que l'immigration suscite dans l'opinion. Aborder assez librement les grandes querelles nationales sur l'immigration, laisser une place à l'opinion publique, aux représentations collectives sont autant d'orientations qui marqueront l'ambition de décloisonner histoire et présent.

Pour de nombreuses personnes auditionnées, l'utilité du lieu est davantage d'explorer la mémoire que la conserver, d'aider à construire les termes des débats contemporains, à mieux comprendre le passé pour explorer des solutions nouvelles à une question. On est bien là au cœur de la fonction sociale de l'histoire et des lieux qui lui sont dédiés.

Ainsi, devra-t-on ménager des espaces de débats, tant dans l'architecture du musée (salles de conférences, auditorium...) que dans les outils mis à la disposition des publics (salle d'actualité, vulgarisation scientifiques, librairie, voire une revue...).

H. Les Publics

1. La stratégie à l'égard du public doit être au cœur de la définition du projet

La constitution de collections riches et variées ne prend son sens, au-delà de l'intérêt patrimonial, que dans leur valorisation par l'exposition au public le plus large. La première des ambitions d'un tel projet est en effet de donner à connaître au plus grand nombre (élèves, familles, ...) la nature, les circonstances, les apports à la France des courants migratoires ; de créer un lieu pour le dépôt et l'exposition d'objets recueillis auprès du public, auprès des associations, des organisations sociales de toutes sortes, etc.

a) Chacune des missions du Centre national doit s'inscrire dans l'ambition de restitution au plus grand nombre

La mission de sauvegarde et de collecte d'archives, en relation avec les organismes publics d'archivage, doit permettre à des étudiants, des chercheurs, des créateurs, de les exploiter et de diffuser les résultats de cette exploitation. C'est donc bien l'accès aux archives, à toutes les archives, qu'il faut faciliter.

L'encouragement de la recherche, dans un tel projet, correspond évidemment moins à une logique académique qu'à une ambition de diffusion au plus

grand nombre des résultats de ces travaux.

Enfin, le Centre national en étant une tête de pont des initiatives menées partout en France et un interlocuteur des musées étrangers pourra démultiplier l'impact de sa création.

b) La diversité des publics attendus devra constituer un axe déterminant de l'aménagement muséographique

Plusieurs expériences récentes¹⁸ ont montré la difficulté de s'adresser en même temps à des publics dont les attentes sont différentes. Il faut prendre en compte cette difficulté très en amont, dans les dispositifs d'accueil, dans la stratégie muséale ou archivistique. La segmentation des publics peut ainsi justifier des articulations particulières entre les collections permanentes et les expositions temporaires. Toutefois, la diversité des visiteurs pourra devenir un atout, si l'on parvient à susciter la rencontre et la connexion de populations variées, dans des espaces spécifiquement conçus à cet effet : le restaurant, bien sûr, où les spécialités culinaires de toutes origines pourront être dégustées, mais également des espaces de débat ou de représentations (scène, auditorium). La programmation architecturale sera déterminante, le moment venu, pour placer ces espaces de mixité et de rencontre à des articulations stratégiques du futur bâtiment.

Il faudra prévoir une large différenciation des usages. Un tel centre s'adresse à un large public, pas seulement à des spécialistes. Parmi les très nombreuses personnes issues de l'immigration, chacun devra avoir envie de s'y retrouver, dans une optique personnelle, subjective. Dans le même temps, il est essentiel que tout visiteur puisse trouver un intérêt à cette visite.

Aux Etats-Unis, le succès d'Ellis Island repose sur le sentiment de fierté des Américains d'appartenir à un pays d'immigration. L'objectif est d'aménager l'espace, les rencontres pour que chacun se reconnaisse dans l'altérité présentée et que les personnes issues d'immigrations récentes ou anciennes ressentent aussi une telle fierté. La fierté des origines mais aussi, pour tous les publics, **la fierté de la République est un résultat que l'on peut espérer de la création d'un tel lieu.**

L'un des moteurs du Centre, l'un des liens avec ses publics, pourrait reposer sur une double notion de fierté :

– Fierté des Français depuis plusieurs générations d'appartenir à un pays qui sait se montrer accueillant ; à un pays que sa richesse et son rayonnement culturel rendent attirant aux yeux de nombreux étrangers ; à un pays renforcé et enrichi par l'apport des migrants (non seulement sur les plans démographique et économique, mais dans les domaines des sciences, des arts, des sports, etc.). Ce mécanisme, qui permettrait de remettre en cause la présentation de l'immigration comme un éternel " problème ", une simple charge, devrait fonctionner à travers une section illustrant de façon vivante l'apport des populations étrangères. Il s'agira notamment de montrer que la défense de la francophonie, de l'influence des universités et des entreprises françaises dans le monde passe aussi par une ouverture aux étrangers ;

– Fierté des étrangers et des Français d'origine étrangère, de vivre et d'être citoyens d'une grande démocratie, d'une République issue d'une longue histoire, suffisamment forte pour intégrer des individus d'origines et de cultures

¹⁸ Bibliothèque nationale François Mitterrand.

variées, pour considérer aussi de façon pluraliste, toutes les pages de son histoire, dont son histoire coloniale. Fierté aussi de constater et de faire savoir à tous, que ses parents ont contribué à la reconstruction, à la croissance du pays, à laquelle les jeunes générations continuent de participer elles aussi. **Cette pédagogie de la fierté semble indispensable pour lutter contre la crise d'identité qui se manifeste périodiquement.**

2. Des actions ciblées

L'installation d'une mission de préfiguration permettra d'approfondir la question essentielle des publics, de leurs attentes et des actions à mener.

D'ores et déjà, une typologie grossière des publics peut être proposée :

- a) les non-spécialistes, le grand public, les personnes qui seront attirées par le caractère innovant du lieu, sa notoriété, les événements qu'il organisera... ;
- b) les touristes, d'autant plus nombreux que l'équipement aura une réelle visibilité architecturale ;
- c) les publics scolaires, qui doivent constituer une cible spécifique ;
- d) les personnes issues d'immigrations récentes ou anciennes, venues chercher une part de leur histoire personnelle et familiale ;
- e) les étudiants, chercheurs, militants associatifs, travailleurs sociaux...

Des actions spécifiques en direction des publics scolaires, élèves et enseignants, devront être engagées. Le ministère de l'éducation s'est montré tout à fait prêt à soutenir ces actions et même, de façon plus structurelle, à saisir l'opportunité offerte par la création du Centre pour engager un travail de fond sur le contenu des programmes et des manuels d'histoire au regard de la question de l'immigration¹⁹.

Des actions en direction des professeurs d'histoire *via l'Association des professeurs d'histoire géographie* pourront être engagées. Cette association réunit 12 000 enseignants et édite une revue "Historiens et Géographes" qui va d'ailleurs bientôt consacrer plusieurs numéros spéciaux à cette question. L'introduction récente d'un enseignement civique, juridique et social au lycée, souvent centré sur l'apprentissage de la citoyenneté, offre un "débouché" scolaire particulièrement prometteur.

Des expériences de plusieurs musées d'histoire, il semble que la mise à disposition des enseignants de matériaux pédagogiques directement utilisables par les élèves, dans le cadre d'un projet lié à la visite du lieu, est indispensable. Le mémorial de Caen a notamment développé une stratégie efficace en direction de ces publics, en fournissant des outils pédagogiques adaptés aux différents niveaux d'enseignement (livrets d'accueil, mallettes pédagogiques...). Un autre axe d'intervention pourrait résider en l'organisation de séminaires de formation des enseignants, d'autant plus faciles à mettre en œuvre que le Centre national aura su mobiliser le monde de la recherche.

Le Centre national aura également une fonction sociale importante, eu égard à son sujet mais également aux équipements qu'il mettra à disposition du public. Les liens qu'il aura su construire et entretenir avec les associations lui

¹⁹ Voir en annexe n° 9 la note du cabinet du ministre de l'éducation nationale.

permettront d'inscrire son ambition au sein d'actions éducatives et de médiations culturelles fortes.

Ce Centre national devra aussi pouvoir accueillir des familles. Des enfants, des activités spécifiques en direction des jeunes publics hors cadre scolaire devront être organisées. Des politiques tarifaires adaptées devront être définies, aussi bien pour les familles que pour les publics en difficulté, à l'instar des choix de certains grands lieux culturels, tels Beaubourg ou le Parc de la Villette qui ont su développer des articulations intéressantes entre gratuité, tarification modulée et abonnements.

Enfin, une inscription forte de ce lieu dans son environnement immédiat, son quartier, ne peut qu'être souhaitée.

I. Les Contenus : nature des récits de l'immigration

Des nombreuses suggestions entendues, ressort une idée force qui pourrait structurer et orienter les travaux de la mission de préfiguration. Il semble en effet pertinent de choisir une structuration de l'espace qui permette de distinguer l'entrée en France de l'intégration en combinant parcours chronologique, parcours individuels et communautaires. L'objectif est d'éviter l'amalgame et les confusions entre la gestion des flux d'immigration, d'une part, et les politiques et les processus d'intégration, d'autre part.

1. Les axes structurants

a) Distinguer l'entrée et le séjour

L'une des conclusions simples et robustes de cette mission est la nécessité historique, politique et pédagogique de dissocier le volet proprement "migratoire" (les raisons du départ, la douleur de l'exil, les difficultés du voyage, les problèmes administratifs, les conditions sociales d'accueil) et l'intégration des "nouveaux Français" (difficultés administratives, xénophobie, culture...).

- 1) d'une part, l'arrivée : qui sont-ils ? d'où viennent-ils ? pourquoi sont-ils partis ? dans quelles conditions ? comment ont-ils été accueillis ? sont-ils repartis ?
- 2) d'autre part, l'intégration: que sont-ils devenus ? quel travail ? quel logement ? quel engagement politique, associatif, syndical ? quel mode de vie ? quelles familles ? quelle culture ? quelles difficultés ?

Cette distinction entre l'arrivée et la vie en France devrait, comme l'ensemble des récits proposés dans le lieu, être articulée autour de la question des parcours, des processus, de la sinuosité, des mélanges... afin d'éviter une vision simpliste et en définitive fautive de l'immigration.

Selon les raisons du départ, pourraient être dégagées des "figures" de l'immigration : l'exilé politique, l'artiste, le scientifique, le colonisé contraint (guerres), l'immigré qui part pour nourrir sa famille...

Ces deux questions, l'arrivée et l'intégration, ne sont évidemment pas étanches. On pourra essayer de montrer comment la nature même de la rupture avec la société d'origine peut déterminer des comportements sociaux singuliers dans la

société d'accueil. L'exemple de l'immigration arménienne des années 20 est significatif. La perpétuation dans l'exil de solidarités démantelées par l'histoire n'implique pas de tensions avec la société d'accueil mais simplement une démarche communautaire, une tentative de réhabilitation des traces, de rétablissement d'une continuité dans la discontinuité historique.

b) Présenter les grandes phases de l'histoire de l'immigration

Dans le cadre de cette distinction de l'entrée et de l'intégration, peut être imaginée une entrée du Centre présentant de manière didactique les grandes données de l'histoire et des cultures de l'immigration. Ainsi, pourrait-on immédiatement rappeler que les immigrés constituaient 7 % de la population en 1930, c'est-à-dire la même proportion qu'aujourd'hui. Les évolutions de la composition de l'immigration, correspondant aux grandes vagues migratoires, devraient être rappelées (Italiens, Polonais, Espagnols, Belges avant 1939 ; Portugais, Maghrébins après guerre) en ne négligeant pas cependant les autres immigrations, numériquement moins nombreuses mais symboliquement et historiquement importantes (Arméniens, juifs d'Europe centrale et de Russie). Des cartes pourraient retracer rapidement les parcours et les lieux d'installation. Enfin, mais ce rapide tour d'horizon ne prétend pas épuiser la matière pédagogique que l'on estimera nécessaire d'offrir aux visiteurs, les évolutions politiques et les cadres juridiques devraient être présentés pour illustrer l'histoire de la politique de l'immigration (passage de la Société générale de l'immigration à l'Office des migrations internationales ; les grandes lois, celles du 10 août 1927, d'août 1932, les ordonnances de 1945, ...).

De nombreux interlocuteurs ont également suggéré de proposer une scénographie articulée autour de lieux de mémoire. Il ne s'agirait pas de valoriser des lieux dédiés à une communauté mais au contraire des lieux marqués par le " brassage ", les relations interculturelles. Par exemple, il est possible de citer les usines Renault, le port de Marseille, le quartier de Belleville à Paris, les mines du Nord, la sidérurgie lorraine, les camps d'internement, les foyers de travailleurs migrants, les casernes, les chantiers de BTP...

La présentation générale pourrait également comporter une série de tableaux historiques ; certains événements pourraient être présentés en propre : les étrangers dans la Résistance, les républicains étrangers sur les barricades de 1848, Paris capitale intellectuelle des années 30, les musiques du monde dans les années 80...

2. Donner à comprendre les parcours migratoires

La structuration de l'espace doit aussi permettre de combiner parcours chronologique, entrée par communauté et entrée thématique pour valoriser la diversité des parcours et l'histoire de l'immigration dans toutes ses dimensions.

- ⌘ Chronologie : les grandes dates, les grandes vagues d'immigration.
- ⌘ Thèmes : travail, culture, guerre, sciences, sport, vie quotidienne...
- ⌘ Parcours : un choix de parcours individuels, du plus humble au plus illustre, devrait permettre de montrer comment les uns et les autres se sont intégrés dans la communauté nationale.
- ⌘ Populations : nationalités ou zones d'émigration (Asie, Europe du

Sud, Maghreb, Afrique sub-saharienne...).

La nature du récit de l'immigration que la mission propose de retenir pour ce projet constitue un défi muséographique. Comment exposer de manière intelligible une histoire longue, de populations très diverses, traversant toute la vie sociale (le sport, la culture, la vie quotidienne, la politique...), tout le territoire mais avec des spécificités locales, mettant en jeu des représentations collectives et des mutations de la société dans son ensemble, ainsi que des acteurs sociaux tenant une place particulière dans cette histoire (l'école, les entreprises, les associations, les partis politiques, les syndicats, les églises...).

Trois approches pourraient être croisées : une approche individuelle pour saisir la sinuosité et la diversité des parcours, une approche collective selon les nationalités et les époques, une approche transversale, par thèmes, pour comprendre les réactions et les évolutions de la société d'accueil.

a) Une approche individuelle, saisir les parcours

Dotée d'un fort impact pédagogique, cette démarche permettrait l'identification des visiteurs à l'homme ou la femme migrant donnant ainsi une meilleure compréhension de son expérience. Il s'agit de donner la perception de l'immigration comme processus, non linéaire, défini par la "vie avant", par le voyage et l'arrivée dans une société inconnue, parfois hostile. Il faut que les visiteurs perçoivent que ces hommes et ces femmes, avant de venir, avaient une histoire et que cette histoire ne disparaît pas avec l'immigration en France.

Peuvent être imaginés des parcours scénarisés, animés par des acteurs faisant vivre au visiteur le parcours du candidat à l'immigration en France, de diverses provenances, à différentes époques... Cette scénographie des parcours permettrait au Centre d'intégrer la dimension émotionnelle de l'histoire de l'immigration, comme avait su le faire l'exposition : *Un voyage pas comme les autres*, présentée à la Villette en 1998.

Parce qu'un tel projet se propose de valoriser une histoire d'hommes et de femmes venus en France, la dimension humaine et individuelle ne peut être éludée. La mission a conscience des difficultés d'une telle présentation. Il serait en effet beaucoup plus simple de se limiter à une exposition statique, désincarnée de cette histoire. De nombreux musées sont précisément critiqués ou désertés parce qu'ils n'ont pu proposer aux publics d'autres richesses que celles que l'on expose sur un mur. Pour un lieu consacré à l'immigration, l'ambition doit être plus grande.

b) Une approche collective proposant une analyse des composantes de la diversité de l'immigration

Si le projet ne peut se limiter à une présentation des différents groupes nationaux, s'il faut absolument éviter la simple juxtaposition de salles correspondant à telle ou telle communauté, en revanche, le lieu devra croiser l'analyse du phénomène migratoire dans son ensemble avec une approche différenciée selon les origines des populations.

On ne peut en effet se contenter d'une présentation générale, même avec une approche des individus par la matérialisation de leurs parcours, qui mêlerait indistinctement les histoires migratoires : comment en effet ne pas reconnaître, dans

la présentation, que l'immigration de Russes après la Révolution d'octobre est d'une nature différente de celle des ressortissants des anciennes colonies venus travailler en France ? Comment ne pas évoquer la singularité de l'immigration arménienne en France consécutive au génocide dont cette population a été victime ?

Il ne faudrait pas, par crainte et refus légitime d'installer un musée des communautés, se priver d'une analyse de la diversité.

c) Une approche transversale pour saisir les enrichissements liés à l'immigration dans tous les domaines de la vie sociale

L'histoire de l'immigration est d'abord une histoire ouvrière et paysanne. L'industrie automobile, les mines, l'industrie sidérurgique, le bâtiment et les travaux publics, la confection, l'agriculture, la restauration, les petits commerces... presque tous les secteurs d'activité ont accueilli une main d'œuvre immigrée nombreuse. Le Centre national devra consacrer une part importante de ses expositions à cette histoire du travail des immigrés.

Des traces de l'engagement politique, syndical, associatif des immigrés et de leurs enfants subsistent dans les archives, les fonds de ces institutions. Leur valorisation permettra de saisir ces dimensions moins connues de l'histoire de l'immigration.

Venus en France avec une histoire, une culture différentes, les immigrés lui ont apporté des richesses nouvelles. La langue française, la gastronomie, la mode, les pratiques sportives, la chanson portent les marques de cet enrichissement mutuel dont la restitution au sein du Centre national contribuera à le rendre vivant.

Sans épuiser les thèmes que le Centre devrait aborder, il est possible de rappeler au moins deux qui, pour des raisons historiques, sont incontournables. L'histoire de la colonisation et de la décolonisation devra être traitée ; elle constitue un élément capital de compréhension des phénomènes migratoires, de leurs difficultés. L'histoire militaire sera évidemment présente.

d) Comment matérialiser le croisement de ces approches dans un espace ?

C'est une question difficile, dont les solutions dépendent pour une large part de l'aménagement de l'espace.

L'une des personnes auditionnées par la mission imaginait un escalier escargot qui corresponde à la chronologie et la description des vagues migratoires, avec des salles attenantes consacrées aux groupes, aux mouvements d'immigrés ; avec un dernier étage, plus important, correspondant aux vagues les plus nombreuses et les plus vivantes aujourd'hui²⁰.

En définitive, il faudrait imaginer plusieurs modes d'emploi du Centre en fonction des attentes des différents publics. Par exemple, une personne issue d'une immigration récente pourrait articuler sa visite autour de sa nationalité d'origine et l'enrichir en resituant son histoire personnelle dans une histoire collective, découvrir les autres parcours, les autres époques. Une personne venue pour l'histoire et les

²⁰ Une équipe de jeunes architectes qui a développé un projet de maison de l'immigration à Belleville a tenté de répondre à ces mêmes interrogations.

cultures de l'immigration, sans pour cela avoir de raison personnelle immédiate, pourrait suivre une visite plus classique, en partant de l'histoire de France et, en déambulant, découvrir progressivement la diversité et la réalité humaine des exils.

Il faudra mettre l'accent sur les spectacles vivants, soigner la scénographie du lieu ; cela permet en outre, particulièrement pour la musique, d'attirer des jeunes. Le Centre devra être un espace dynamique, à la disposition des artistes et des créateurs.

**TROISIEME PARTIE : STRUCTURE JURIDIQUE ET
HYPOTHESES DE LOCALISATION**

J. Un établissement public national

Le choix de la structure porteuse du projet devra consacrer son caractère public tout en permettant l'association de partenaires.

1. La création d'un établissement public national

La volonté de reconnaître la contribution de l'immigration au patrimoine national et à l'histoire de France ne pourrait être exprimée autrement que par la création d'un établissement d'envergure nationale. La mission considère que le pilotage d'une telle structure ne peut que revenir à l'Etat, donnant en outre une garantie de neutralité scientifique nécessaire à la réussite du projet.

Les dimensions du projet, telles qu'elles ont pu être défrichées dans ce rapport, vont au-delà de l'édification d'un musée. La notion de "lieu culturel, central, ouvert" évoquée dans la lettre de mission semble plus adaptée. Il semble cependant qu'au sein de ce "lieu" un musée ait toute sa place. A l'instar de l'établissement de la Villette ou du Centre culturel Georges Pompidou, la mission imagine un lieu polyvalent abritant un musée.

Le ministère de la culture, rencontré à plusieurs reprises par la mission, est non seulement prêt à soutenir le musée mais favorable à cette multi-fonctionnalité d'un Centre national consacré à l'histoire et aux cultures de l'immigration, affirmant le caractère innovant du projet.

Plusieurs administrations publiques sont concernées par ce projet. Elles lui ont toutes réservé un accueil favorable : il s'agit des ministères de la culture, de l'emploi et de la solidarité, de la défense, des affaires étrangères, de l'éducation nationale, de la recherche²¹. D'autres contacts devront être rapidement pris avec notamment les ministères de l'intérieur et des finances.

La mission intervenant très en amont de la réalisation du projet n'a pas procédé à un chiffrage de son coût. En tout état de cause, son financement sera essentiellement public, même s'il ne faut pas s'interdire de mobiliser des fonds privés.

La mission n'a pas non plus épuisé les questions du statut du Centre national ; en première analyse, il semble probable que la forme de l'établissement public soit la plus adaptée pour la gestion du lieu.

Les réponses qui seront apportées à cette question juridique devront prendre en considération la nécessité de pouvoir associer d'autres personnes morales, publiques ou privées à la conduite du projet. La collectivité locale qui accueillera ce projet sur son territoire devra notamment être associée de près.

2. Ménager des partenariats avec les associations, l'université, les entreprises et les collectivités locales

Aussi bien pour asseoir la légitimité du Centre que pour en faire un espace

²¹ Voir la lettre de Monsieur Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de Monsieur Claude Bartonole, ministre délégué à la ville en annexe 10.

vivant et constituer des collections, des formes de partenariat avec les associations culturelles immigrées et les associations de solidarité devront être aménagées. Cette démarche est fondamentale : elle témoignerait d'une reconnaissance des pouvoirs publics de leur rôle dans la construction de cette histoire.

Le monde de la recherche devra également trouver sa place dans l'organisation qui sera adoptée, au sein d'un conseil scientifique notamment.

Plusieurs fondations d'entreprises approchées par la mission ont manifesté leur volonté de s'associer au projet aussi bien pour le nourrir de leurs propres archives que pour contribuer à son financement dans le cadre du mécénat culturel.

En fonction des choix de localisation, une ou des collectivités locales pourraient également être parties prenantes de cette organisation.

En définitive, et sans avoir eu le temps d'épuiser les différentes possibilités, la mission estime que pourraient être créés un établissement public national pour la gestion du Centre national et le cas échéant, un groupement d'intérêt public réunissant les partenaires sociaux et financiers du projet

L'articulation entre ces deux structures devra évidemment être approfondie.

K. Grille d'appréciation des hypothèses de localisation

Il s'agit ici de définir les critères en fonction desquels sont retenues et hiérarchisées les possibilités d'implantation du futur musée. Les choix de localisation n'étant pas neutres, il semble d'ores et déjà préférable de ne pas trop " marquer " le musée en sélectionnant un site emblématique d'une seule dimension de l'histoire de l'immigration (par exemple l'histoire ouvrière ou coloniale).

Site idéal :

- 1) un terrain relevant d'une collectivité publique et susceptible d'être immédiatement consacré au projet,
- 2) un site suffisamment grand pour accueillir des équipements variés (salle de cinéma, auditorium, bibliothèque, salles de dépôt d'archives...),
- 3) un lieu avec un fort potentiel de développement, qui puisse évoluer au fur et à mesure que se transformera l'histoire de l'immigration,
- 4) un lieu ouvert sur son environnement immédiat et au-delà, afin d'éviter la sanctuarisation,
- 5) un lieu accessible au plus grand nombre notamment par son emplacement et les transports publics existants,
- 6) un lieu s'inscrivant dans un projet local d'aménagement, soutenu par les collectivités locales.

L. Hypothèses de localisation

1. Hypothèses envisagées et non retenues

a) Boulogne, île Séguin

L'implantation d'un musée de l'immigration a été publiquement envisagé à l'île Seguin. Mais outre que le site est susceptible de marquer très fortement le musée en occultant toutes les dimensions de l'immigration autres qu'ouvrières, aucun projet précis n'a pu se dessiner. Par ailleurs, d'autres projets sont inscrits sur ce site privé. Enfin l'ampleur du projet de la Fondation Pinault pourrait nuire à la visibilité du projet de Centre.

b) Vaulx-en-Velin

Un projet régional important et fort intéressant est envisagé localement. Ce projet global a sa logique et mérite d'être soutenu. Mais il ne correspond pas au projet national tel qu'envisagé dans le présent rapport (Voir une présentation du projet et la lettre de Monsieur Maurice Charrier en annexe 11).

2. Hypothèses à explorer

Alors que la mission achevait la rédaction de son rapport, la municipalité de Romainville a manifesté son intérêt pour accueillir le Centre national. Mme Corinne Valls, maire, a confirmé lors d'un entretien et par une correspondance cet intérêt²². Par ailleurs EDF serait susceptible de mettre à disposition de l'Etat un terrain situé sur le territoire de la ville de Saint-Ouen²³. Il reviendra à la mission de préfiguration d'examiner ces propositions.

3. Hypothèses retenues

a) Saint-Denis

Le choix de Saint-Denis pour l'implantation d'un Centre national dédié à l'histoire de l'immigration trouverait sa justification aussi bien dans l'histoire de cette ville que dans sa réalité actuelle. Aux portes de Paris, Saint-Denis a accueilli des dizaines de milliers d'immigrés, elle symbolise la mémoire d'une histoire à la fois douloureuse, celle des bidonvilles, et d'une réussite réelle aujourd'hui dans la mixité, le brassage des populations.

²² Voir annexe 12.

²³ Voir annexe n° 13.

La municipalité est très favorable à l'édification sur son territoire d'un Centre national consacré à l'immigration. Cette ville se trouve en outre au cœur d'une zone amenée à se développer : l'installation récente d'équipements importants, dont le stade de France et, à l'avenir, l'exposition internationale consacrée à l'image, en 2004 ainsi que le prolongement prévu de plusieurs lignes de métro et de RER, témoignent du dynamisme de cette partie de la petite couronne parisienne.

L'implantation physique du Centre national peut cependant être difficile précisément parce que de nombreux projets sont en cours et que les principales parcelles disponibles sont déjà dédiées.

La ville de Saint-Denis a cependant proposé plusieurs sites à la mission. Il s'agit de terrains, sur des parties relativement excentrées du Centre de la ville, mais à proximité des transports en commun. Toutefois, l'environnement de ces emplacements ne se prête pas nécessairement à l'édification d'un vaste équipement culturel. Les projets d'aménagement des zones concernées portent en effet pour l'essentiel sur la construction de bureaux et de logements. C'est un aspect qui devrait être pris en considération dans le cas où le site de Saint-Denis serait retenu.

En définitive, l'implantation à Saint-Denis est une hypothèse que la mission recommande d'envisager sérieusement dans la mesure où le soutien de la municipalité est acquis et où existent des sites disponibles. La mission recommande seulement d'être particulièrement attentif à la qualité des sites proposés au regard de l'accès en transports en commun et de leur environnement immédiat.

b) Marseille

Marseille est une ville majeure de l'immigration passée et à venir, non seulement en provenance du Maghreb, mais aussi d'extrême orient. Marseille est une ville emblématique, porte d'entrée et lieu de brassage important des populations. Elle est au cœur de l'immigration industrielle et coloniale de notre pays. Marseille est également une ville universitaire avec des centres de recherche tels la maison des sciences de l'homme à Marseille et les équipes universitaires d'Aix. Enfin, plusieurs mouvements associatifs très actifs seraient prêts à relayer auprès des populations le lancement d'un tel projet dans cette ville.

Le projet pourrait s'inscrire dans le cadre de l'opération d'aménagement menée par EUROMEDITERRANEE²⁴. Une cité de la Méditerranée va prendre place dans un cadre d'exception, aux abords du Vieux Port. 300 000 m² sont en cours de réhabilitation. Une parcelle de 55 000 m² est encore disponible. Parmi les autres facteurs favorables, citons l'implantation prévue de nouveaux équipements publics et privés avec en particulier le musée des arts et traditions populaires, devenu musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée et l'écomusée (vie maritime et portuaire ; mémoire du travail) ; une maîtrise foncière de l'Etat ; une inscription du projet dans une logique forte d'aménagement du territoire ; un réseau d'équipements publics structurés ; des transports publics, métro et TGV à proximité.

Relevons une interrogation et une difficulté.

Certains interlocuteurs de la Mission craignent que le Centre national, installé à Marseille, ne soit perçu comme exclusivement consacré aux immigrations du sud.

²⁴ établissement public chargé de l'aménagement de Marseille.

Par ailleurs, la Ville de Marseille s'apprête à accueillir deux nouveaux musées : le musée des arts et traditions populaires élargi en un musée des civilisations d'Europe et de la Méditerranée, transféré de Paris, et le mémorial de la France d'outre mer voulu par la municipalité. Le maire de Marseille rencontré par la mission, souligne la difficulté de mener de front plusieurs projets de musées et de centres de ressources, compte tenu des engagements financiers pris par la ville. Cependant, si le site de Marseille doit être retenu, et donc cet obstacle surmonté, il faudrait veiller à ce que le projet de musée des civilisations d'Europe et de la Méditerranée ne puisse brouiller les messages. Il faudrait clairement distinguer les deux musées, différents dans leur finalité d'objet.

Marseille est un site idéal, sous réserve que plusieurs projets de musées et centres nationaux puissent être menés parallèlement et que leurs objectifs et finalités réciproques soient clairement cadrés.

c) Paris

Une implantation à Paris permettrait de “ désenclaver le concept ”, en restant fidèle de surcroît à la réalité historique de l'immigration. Il est essentiel que cette histoire nationale puisse être transmise à la communauté nationale dans son entier, et sa place dans la capitale politique du pays serait à cet égard essentielle. Le choix de Paris constituerait une reconnaissance de l'apport de l'immigration à la construction de la France et à l'histoire de la République.

Un tel projet ne pourrait s'inscrire que dans l'est parisien, zone populaire où la tradition de l'immigration est forte. Or, un site est disponible, à proximité du Parc de la Villette, de part et d'autre du bassin de la Villette. Il s'agit d'un très beau bâtiment des douanes d'une superficie de 9000 m², relevant du domaine de la Ville. Un autre bâtiment pourrait être construit, sur l'autre rive, là où un second bâtiment des douanes a brûlé. Ce site relève du domaine de la Ville et est donc disponible.

Certes, l'offre culturelle est abondante à Paris. Mais l'hypothèse précise de localisation permettrait un rééquilibrage de cette offre au profit de l'Est parisien dans le prolongement du parc de la Villette.

L'implantation du Centre national à Paris, qui a le soutien de la municipalité parisienne, présenterait de nombreux avantages :

- 1) elle serait à elle seule un symbole très fort de reconnaissance nationale de l'immigration comme part de notre patrimoine et de notre histoire et désenclaverait le concept d'immigration précisément trop souvent lié à des territoires en marge**
- 2) elle faciliterait l'inscription du Centre dans les réseaux internationaux et lui permettrait de jouer plus facilement son rôle de moteur des réseaux nationaux ;**
- 3) elle correspondrait à la réalité de l'histoire de l'immigration, dont une part essentielle s'est déroulée en Ile de France ;**
- 4) elle permettrait de développer l'offre culturelle de l'est parisien et inscrirait le Centre dans l'aire du Parc de la Villette, avec lequel des synergies pourraient être trouvées.**

CONCLUSION

Sans revenir sur l'ensemble des observations de ce rapport, il semble utile de dresser un bilan rapide des orientations présentées par la mission.

Ces orientations sont de deux ordres.

Il s'agit d'abord d'arrêter quelques principes simples sur les champs, les contenus et l'ambition d'un Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration.

Il s'agit ensuite de préconisations opérationnelles, dont la réalisation à brève échéance permettrait à la fois de répondre à une demande sociale forte et légitime de reconnaissance de l'immigration dans l'histoire nationale et d'éviter de créer des frustrations en ne satisfaisant pas des attentes anciennes, renforcées de surcroît par la conduite de cette mission.

Les réflexions sur l'édification d'un lieu de mémoire et d'histoire sur l'immigration étant déjà anciennes, la mission estime qu'il est désormais possible et souhaitable d'arrêter des principes simples, robustes et consensuels.

- 1) Le champ du Centre : l'histoire des personnes de nationalité étrangère venues s'installer sur le territoire national depuis 150 ans.
- 2) Les contenus : croiser les sources de connaissance, publiques ou privées, aussi diverses soient-elles (archives, œuvres, musique, films, presse....) pour donner à comprendre au plus grand nombre la complexité et la richesse des parcours migratoires.
- 3) L'ambition du projet est grande : il s'agit d'analyser la diversité des parcours migratoires, de montrer qu'ils s'inscrivent tous dans une histoire commune, l'histoire de France. L'édification d'un Centre de culture, de rencontres, ouvert sur les questions permanentes que pose l'immigration, sur les débats contemporains permettrait d'en faire un espace vivant destiné au plus grand nombre.

La mission estime que la manifestation rapide de la détermination des pouvoirs publics à voir le projet trouver enfin un début de concrétisation est indispensable, sauf à susciter des frustrations supplémentaires. Elle identifie plusieurs pistes qui pourraient être explorées dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

- 1) L'implantation du Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration : la mission recommande aux pouvoirs publics d'engager rapidement une discussion avec les villes intéressées par le projet. La validation du choix du site par la signature d'une convention avec la ville concernée constituerait un signal fort, susceptible de conforter la dynamique positive suscitée par le lancement et la conduite des travaux de la mission.
- 2) L'installation d'une mission de préfiguration dotée des moyens juridiques, financiers et humains nécessaires à la finalisation du projet pourrait être engagée simultanément. L'idéal serait de créer une structure porteuse de cette

mission, permettant d'associer les administrations concernées (notamment les ministères de la culture, de l'emploi et de la solidarité), la ou les collectivités territoriales intéressées (la ville, le conseil régional). Aussi bien un groupement d'intérêt public qu'un établissement public pourraient ainsi être rapidement créés. Un conseil scientifique réunissant les nombreuses compétences nécessaires à la réalisation d'un tel projet (historiens, sociologues, démographes, conservateurs, spécialistes des musées...) devrait être constitué. De même, la démarche participative adoptée par la mission gagnerait à être poursuivie en ménageant des espaces de concertation avec les acteurs associatifs, au sein par exemple d'un comité consultatif. Enfin, la finalisation de la composition du comité de parrainage amorcée par la mission permettrait de promouvoir le projet au fur et à mesure de son élaboration.

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- a) Patrick Braouezec, député-maire de Saint-Denis
- b) Jamel Oubechou, conseiller technique, ministère des affaires étrangères
- c) Christian Vigouroux, directeur de cabinet, ministère de l'emploi et de la solidarité
- d) Lucile Schmid-Rigaudiat, chargée de mission auprès de la ministre de l'emploi et de la solidarité
- e) François Weil, conseiller technique, ministère de la recherche
- f) Claude Bartolone, ministre délégué à la ville
- g) Adil Jazouli, conseiller technique auprès de Claude Bartolone
- h) Bernard Gaudillère, directeur de cabinet de M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, Geneviève Guédon, directrice adjointe ; Khédidja Bourcart, adjointe au maire, chargée de l'intégration et des populations non communautaires, Hamida Bensadia, chef de cabinet de Khédidja Bourcart
- i) Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Axel Urgan, directeur de cabinet
- j) Patrice Charrié, président du directoire de la société d'économie mixte Semimages
- k) Jacques Vistel, directeur de cabinet de Catherine Tasca, ministère de la culture
- l) André Santelli, conseiller technique, ministère de la culture
- m) Gilles Le Chatelier, directeur de cabinet, ministère de la recherche
- n) Alain Seksig, conseiller technique, ministère de l'éducation nationale, Marie Lazaridis
- o) Michel Colardelle, conservateur général du patrimoine, directeur du musée national des Arts et Traditions Populaires (MNATP) – centre d'ethnologie français (CEF)
- p) Gilles Buteaud, délégué général du projet de musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée
- q) David Kessler, directeur général du centre national de la cinématographie (CNC)
- r) Bernard Stasi, médiateur de la République
- s) Jean-Louis Joliot, secrétaire général EDF
- t) Martine de Boisdeffre, directrice des archives de France, ministère de la culture, Jean Le Pottier, inspection générale des archives de France
- u) Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité
- v) Jean-Claude Gaudin, sénateur-Maire de Marseille
- w) Jean-Michel Guénod, directeur de Euroméditerranée
- x) Tahar Rahmani, directeur de 3Ci
- y) Thierry Tuot, directeur général de la commission de régulation de l'électricité
- z) Michel Yahiel, inspecteur général des affaires sociales
- aa) Jean Bellanger, ancien directeur de la Tribune de l'immigration CGT, président de la fédération nationale des associations pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés et de leurs familles (fédération AEFTI)
- bb) Corinne Valls, maire de Romainville

Liste des participant(e)s à la réunion organisée par les services de la
Direction de la mémoire, patrimoine et archives (DMPA),
Ministère de la Défense, le lundi 15 octobre 2001

- cc) Paule Renée Bazin, directrice adjointe de la direction mémoire, patrimoine et archives (DMPA), conservatrice générale des archives de la défense, ministère de la défense
- dd) Philippe Henwood, conservateur général du patrimoine de la défense
- ee) Patrick Bouhet, adjoint au chef de bureau de l'action culturelle et muséographique de la DMPA
- ff) Colonel Fanet, service historique de la gendarmerie nationale
- gg) Eric Michaeli, enseigne de vaisseau, service historique de la marine
- hh) Agnès Beylot, conservateur, service historique de l'armée de l'air
- ii) Capitaine Montagna, bureau des anciens de la légion d'honneur
- jj) François Borot, établissement de la communication et de la production audio-visuelle de la Défense
- kk) Hervé Lemoine, conservateur au service historique de l'armée de terre

Liste des participant(e)s à la réunion organisée par les
services de la Délégation au Développement et à l'action territoriale,
Ministère de la Culture et de la Communication, le mardi 16 octobre 2001

- ll) Michel Clément, direction du développement et de l'aménagement du territoire
- mm) Françoise Wasserman, direction des musées de France, chef du département des publics de l'action éducative et de la diffusion culturelle
- nn) Jérôme Lambert, direction de l'architecture et du patrimoine,
- oo) Peter Rupp, département des affaires internationales
- pp) Michel Alessio, délégation générale à la langue française
- qq) André Larquié, inspection générale de l'administration
- rr) Robert Dulau, chef du bureau de la diffusion, de l'action culturelle et des publics
- ss) Patrick Ciercoles, direction de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacle, chef du bureau des échanges internationaux
- tt) Claude Rouot, direction de l'administration générale, programme interministériel culture, ville et dynamiques sociales
- uu) Jean Le Pottier, direction des archives de France, inspecteur général
- vv) Michèle Bouchez, direction du développement et de l'aménagement du territoire

Auditions

Personnes auditionnées le vendredi 28 septembre 2001

- ww) Philippe Bataille, chercheur, Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologique (CADIS)
- xx) Michel Wiewiorka, chercheur, Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologique (CADIS)
- yy) Stéphane Dufoix, chercheur
- zz) Philippe Rygiel, chercheur, Ecole normale supérieure
- aaa) Marc Bernardot, chercheur
- bbb) Thierry Samper, doctorant en sciences politiques
- ccc) Joel Hedde, secrétaire général, Tangui Perron, Alessandro Vitagliano, membres du bureau, Institut CGT d'histoire sociale
- ddd) Umit Metin, Association des Travailleurs de Turquie
- eee) Nancy Green, chercheur, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)
- fff) Nabil Azzouz, Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux rives (FTCR)

Personnes auditionnées le vendredi 12 octobre 2001

- ggg) Yves Janin, Daniel Pelligra, Peuplement et migrations, Vaulx-en-Velin
- hhh) Philippe Dewitte, historien, rédacteur en chef de *Hommes et Migrations*
- iii) Lydia El Hadad, association Mémoire Active
- jjj) Michel Caron, secrétaire national, Annie Kuhnunch, conservateur des archives confédérales, Omar Benfaïd, CFDT
- kkk) Marie-Claude Blanc-Chaléard, maître de conférences à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- lll) Michel Dreyfus, Directeur de recherche au CNRS – UPRESA 8058 – Université Paris 8
- mmm) Antonio Bechelloni, chercheur, CEDEI (centre d'étude et de documentation sur l'émigration italienne)

Personnes auditionnées le mercredi 17 octobre 2001

- nnn) Witold Zahorski, directeur de la Bibliothèque polonaise
- ooo) Marie-Christine Volovitch-Tavares, chercheur-attaché au Centre d'Histoire du Vingtième Siècle – FNSP
- ppp) Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) et du Musée d'histoire contemporaine – conservateur général des bibliothèques
- qqq) Albano Cordeiro, sociologue-économiste, Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS), CNRS, Paris
- rrr) Ralph Schor, chercheur, Université de Nice Sophia Antipolis

sss) Jean Kehayan, écrivain

ttt) Martine Hovanesian, chercheur CNRS – Unité de recherche migrations et société (URMIS) - Paris 7 – Anthropologue

uuu) Gabriel Gaso Cuenca, Fédération des Associations et Centres d'Espagnols Emigrés en France (FACEEF)

Personnes auditionnées le jeudi 25 octobre 2001

vvv) Paul Bron, directeur de l'ADATE, Grenoble

www) Benjamin Stora, historien, Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco)

xxx) Claude-Valentin Marie, directeur du Groupe d'Etude et de Lutte contre les Discriminations (GELD)

yyy) Luc Gruson, directeur de l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (ADRI)

zzz) Ali Elbaz, président de l'Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF)

aaaa) Yvan Gastaut, maître de conférence à l'université de Nice, chercheur au Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMMC)

bbbb) Dominique Sentihles, directeur de la Médiathèque des 3 Mondes

ccc) Omar Carlier, historien

dddd) M'Biye Tshiteya, directeur, Echanges et productions radiophoniques (EPRA)

eeee) Philippe Farine, Luca Marin, Centre d'Information et d'Etude sur les Migrations Internationales

Autres personnes auditionnées

ffff) Janine Ponty, professeur émérite des Universités

gggg) Gildas Simon, chercheur

hhhh) Gérard Noiriel, chercheur

iiii) N'Guyen Khanh Hot, président de Vietnam Mémoires

HISTOIRE, ARCHIVES ET MUSEES DE L'IMMIGRATION EN EUROPE ET AUX ETATS-UNIS

Comme en témoignent les actes du séminaire : *Histoire et archives des migrations en France et en Europe*, organisé aux Archives Nationales, à Paris, en octobre 1999, les travaux de recherche et les initiatives associatives sur ce thème ont connu, un net développement ces deux dernières décennies dans plusieurs pays européens¹.

Au Luxembourg, Un Musée hors les murs

Créé en 1993 par des chercheurs, des enseignants et des militants associatifs, le Centre de documentation sur les migrations humaines (CDMG) a pour objectifs d'impulser des recherches sur l'immigration au Luxembourg et l'émigration luxembourgeoise, de relayer ces travaux vers le grand public, de sensibiliser les pouvoirs publics sur " la mémoire migrante " et de veiller à la préservation des archives privées par la collecte et la conservation des documents et objets liés à l'histoire des migrations.

Dès sa création, le CDMG s'est donné pour objectif la création d'un Musée des migrations, dont la mission est " certes de collecter et de conserver ", mais qui " ne peut se résumer à la fonction de cimetière d'objets, seraient-ils vénérables ", et qui s'intéresse " non pas à une réalité morte, mais à un phénomène qui perdure ".

Depuis 1996, le Centre est installé dans les étages supérieurs de la *Gare-Usines* de Dudelange, qui servent à la fois de centre documentaire (3000 volumes, 35 périodiques), de dépôt d'archives, de centre de conférences et de lieu d'expositions temporaires sur l'histoire des migrations.

Toujours en activité, cette gare est située dans l'ancien bassin minier et sidérurgique, près du quartier dit de *la Petite Italie*, zone de forte immigration italienne puis portugaise. Confrontée à l'exiguïté des surfaces d'exposition de la *Gare-Usines*, et la à la nécessité d'insérer le projet de musée dans son environnement, porteur à la fois de l'histoire et de l'actualité des migrations, l'équipe du CDMG a développé le concept du *Museum Without Walls*, un musée hors les murs : le musée ne reste pas confiné aux seuls locaux disponibles, mais s'étend dans ce quartier représentatif de l'histoire ouvrière du pays.

Le quartier fait ainsi l'objet d'un ambitieux programme de rénovation, conçu par les étudiants du département d'architecture et d'urbanistique dirigé par le Professeur John Reynolds (Miami University). Cette équipe propose en effet d'utiliser l'ensemble du quartier comme décor, d'y implanter des éléments permettant d'exposer sur les murs des ruelles et des passages, dans les jardins, les façades de divers lieux de mémoire des documents sur l'histoire de l'immigration au Luxembourg.

Ce musée, écrivent ses promoteurs, "*demandera à ses gestionnaires une importante présence sur le terrain. Ils ne pourront pas se contenter d'être les archivistes du passé, mais devront aussi se muer en ethnologues du présent. Le dialogue avec les habitants du quartier qui d'Italiens sont devenus Portugais au fil des décades permettra de s'engager dans la voie d'un living museum, c'est-à-dire un musée qui enregistrera les changements qui se produiront sur le terrain et qui de ce fait se présentera au visiteur sous un jour sans cesse renouvelé.*"

¹ Migrations N° 16, quatrième trimestre 1999, 72 p.

Belgique : un projet de musée pour la Région de Bruxelles

En Belgique, le Groupe d'étude de l'histoire de l'immigration, animé à l'Université Libre de Bruxelles par Anne Morelli, continue d'impulser recherches et publications sur ce thème tout en encourageant l'inventaire d'archive. A son initiative, une grande exposition sur l'histoire de l'immigration intitulée *La mémoire retissée - 100 ans d'immigration en Belgique* a été organisée il y a quelques années. Des documents historiques avaient été alors fournis par des associations arméniennes et italiennes et, dans une moindre mesure, portugaises, grecques et espagnoles²..

Plus récemment, Le 5 octobre 2001, M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale annonçait la décision de son gouvernement de créer un musée de l'immigration afin de "sensibiliser le plus grand nombre à l'histoire interculturelle de la Région". Ce musée fait partie des douze grandes priorités du projet de ville.

En attendant, plusieurs associations immigrées contribuent à la préservation de la mémoire de l'immigration. Un Musée juif s'occupe de recueillir les documents et objets liés à l'histoire de la communauté juive, composée pour l'essentiel de descendants de juifs polonais immigrés dans l'entre-deux-guerres.

Le Centre arménien Arpag Mekhitarian travaille à l'intégration sociale culturelle et professionnelle des membres de cette communauté, mais se préoccupe aussi de préservation de la mémoire de la diaspora.

Enfin, plusieurs groupes de chercheurs et des associations s'emploient à la conservation de l'histoire de l'immigration italienne, la plus importante du pays. Ainsi, le *Centro Documentazione Italiani* à Charleroi, fondé en 1976, a constitué un important fonds documentaire et iconographique ; le *Centro Azione Sociale Italiano* créé à Bruxelles il y a 25 ans, a notamment produit des disques de chants de l'immigration alors que le *Séminaire pluridisciplinaire sur l'immigration italienne en Belgique* (SEPIB) a rassemblé à l'Université catholique de Louvain de nombreux matériaux historiques (photos, archives, ...) provenant surtout de la fédération des industries charbonnières.

Un centre d'accueil et un musée ont été ouverts sur le site de la Cantine des Italiens, anciennes baraques utilisées à l'origine pour loger les immigrés italiens venus travailler dans les mines de charbon de Belgique. La Compagnie du Canal du Centre, chargée de valoriser ce site par des

excursions et des expositions, a restauré les lieux en 1985, et a notamment reconstitué une chambrée. L'exposition permanente y relate les grandes lignes de l'immigration italienne en Belgique depuis ses débuts. La création de ce musée a été possible notamment grâce aux efforts du *Centro studi et Documentazione delle Emigrazione italiana in Belgio*, créé en 1984, qui a assuré aussi la publication d'une anthologie de la littérature des Italiens en Belgique depuis 1946. Une autre association, *L'encontro dei lavatori*, travaille depuis 1980 dans la même perspective et a notamment recueilli et publié des récits de vie de femmes immigrées.

Allemagne : un projet de Musée européen des migrations

En Allemagne, dans la suite des travaux pionniers du Professeur Klaus Bade qui a créé à l'université d'Osnabrück l'unique centre spécialisé en histoire des migrations,

² Cf. notamment *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, sous la direction de Anne Morelli, Bruxelles, 1992, EVO/CBAI.

une nouvelle génération d'historiens développe travaux historiques et initiatives sociales.

En 1999, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la République fédérale d'Allemagne, ce groupe d'historiens (Rainer Ohliger, Jan Motte, Anne Von Oswald, etc.) a publié un ouvrage collectif sur un demi-siècle d'histoire de l'immigration. L'année suivante, il créait un réseau : The Network Migration in Europe, constitué de plusieurs groupes de travail dont un consacré à l'intégration de l'histoire de l'immigration dans l'enseignement scolaire. Ce réseau prépare pour le début de l'année 2002, en coopération avec l'association Génériques, une exposition virtuelle sur l'histoire de l'immigration en Allemagne, qui sera présentée sur les sites des deux partenaires. Il travaille aussi sur un projet d'exposition avec la *Haus der Geschichte*, le musée historique national de Bonn et développe l'idée d'un Musée européen des migrations.

Des projets à caractère régional ont vu le jour ces dernières années. Ainsi, le Musée de la Rhur et l'association turque DOMIT, ont organisé en 1998 à Essen une exposition intitulée : *Une patrie à l'étranger*, consacrée à l'histoire de l'immigration turque en Allemagne. L'association DOMIT, qui milite pour la création d'un musée, a constitué un important fonds d'archives privées, ouvert aux chercheurs et aux journalistes, et mène un programme de collecte d'archives orales de migrants turcs de la première génération. L'année dernière, une exposition sur les Italiens en Allemagne était présentée à Munich alors que le Musée de Kreuzberg programme en ce moment même une exposition sur l'immigration turque à Berlin.

Grande-Bretagne : un rendez-vous annuel sur l'histoire de l'immigration

En Grande-Bretagne, plusieurs initiatives ont vu le jour à partir du milieu des années quatre-vingt. Une fondation communautaire indépendante, *Black Cultural Archives*, fut ainsi créée au début de la décennie avec l'objectif de "promouvoir la collecte, la documentation et la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples de la diaspora africaine" en Grande-Bretagne. Aujourd'hui, la fondation possède un important fonds d'archives et publie un magazine intitulé *Black History*. En 1987, plusieurs activités sur l'histoire de l'immigration caribéenne et asiatique étaient organisées dans le cadre de la célébration du centenaire de Marcus Garvey. Le succès de ces manifestations poussa leurs promoteurs à instituer un rendez-vous annuel, au mois d'octobre, intitulé : *the Black History Month* (HBM). Un peu partout, à l'initiative d'associations de base, de musées nationaux, de médias (la BBC, Channel 4, *The History channel*, des journaux communautaires) et des collectivités locales, plusieurs dizaines d'activités de toutes sortes sont programmées dans le pays, associant dimension historique et débats sur les enjeux actuels. Cette manifestation annuelle est parrainée par le Premier ministre britannique et *la Commission for Racial Equality* et soutenue par de nombreuses administrations (dont la police) et entreprises. Depuis 1998, elle est relayée par un site internet permanent et régulièrement mis à jour, *The Black Presence in Britain*. Le site propose notamment aux publics scolaires de nombreux matériaux historiques.

Pratiquement à la même date, 1987, un programme de collecte d'archives orales a été lancé, *The Ethnic Communities Oral History Project* (ECHOP). Né à l'initiative de militants d'origine étrangère du *Labour*, à Hammersmith, le programme a aujourd'hui une dimension nationale et a publié plus de treize ouvrages de récits biographiques, en anglais et dans la langue d'origine des immigrés interrogés.

De nouvelles associations ont été créées depuis, telles l'*Association for the Study of African, Caribbean and Asian Culture and History in Britain* (1992) et plusieurs expositions ont été organisées par des musées nationaux ou locaux. Ainsi le *Museum of London* a inauguré en novembre 1993 une grande exposition intitulée : *The peopling of London*. La préparation de l'exposition a donné lieu à un important travail de collecte d'archives en lien avec les associations dont notamment un programme d'enregistrements de témoignages dans des lieux publics. Dans le prolongement de cette exposition, le Musée de Londres a prévu l'ouverture de salles permanentes dédiées à l'histoire de l'immigration dans la capitale britannique.

La Suisse

Une *Association pour un musée des migrations*, animée par MM. Markus Hodel et Thomas Buomberger, a rendu public, en janvier 2001, une étude de faisabilité, rédigée en allemand, et travaille actuellement à rassembler les financements nécessaires.

Les Pays-Bas

A Amsterdam, une fondation, la *Stichting Beeldverzamelgebouw*, a été créée en 2000 à l'initiative du gouvernement avec l'objectif de numériser les sources visuelles européennes (tableaux, photos) ayant trait à l'histoire de l'immigration. Cette initiative s'ajoute aux travaux universitaires développés par un institut de recherches, l'IMES et le très important centre d'archives, l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam (IIHS).

Travaillant depuis 1935 à la sauvegarde des archives du mouvement ouvrier et de toute la littérature contestataire des régimes autoritaires (pays communistes avant 1989, anciennes dictatures fascistes, ...) et dépositaire des archives de grandes organisations internationales (la Confédération internationale des syndicats libres, l'Internationale socialiste, ...), l'IIHS a prêté très tôt une attention particulière aux mouvements de l'immigration. Ses collections impressionnantes sont autant de sources permettant d'éclairer l'histoire politique et sociale de ce siècle et touchent de près aux questions de l'immigration en Europe.

Des projets européens

Parallèlement à ces développements nationaux, plusieurs projets à caractère européen ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Dès 1994, à l'initiative des Instituts français en Allemagne et des Institut Goethe en France, une exposition franco-allemande sur l'histoire de l'immigration depuis 1945 dans les deux pays avait été réalisée et présentée dans plusieurs villes allemandes. Le commissariat de cette exposition intitulée *Au Miroir de l'Autre* avait été assuré par l'association Génériques et l'institut berlinois BIVS.

Créée en 1996, l'*Association of European Migration Institutions* (AEMI) regroupe des organismes et individus travaillant à la fois sur l'histoire et les réalités actuelles des migrations. L'AEMI a notamment la mise en place de projets communs de recherche, l'organisation de rencontres et d'événements internationaux. L'AEMI compte aujourd'hui 32 membres (musées, associations et centres de ressources sur les migrations à travers l'Europe). Ce réseau, dont l'association Génériques est le membre français depuis cette année, permet notamment une ouverture importante sur des musées nordiques, consacrés le plus souvent à l'émigration, et des institutions similaires qui commencent à voir le jour en Europe de l'est.

Lancé par le Network Migration in Europe, installé en Allemagne, le projet de Musée européen des migrations, en gestation actuellement, souhaite aborder la problématique des mouvements migratoires en Europe dans une perspective historique globale. Considérant que l'Europe fut le siège d'un des plus grands mouvements d'émigration de l'histoire, ce projet souhaite mettre en perspective les flux migratoires au sein et vers l'Europe, dans une approche comparatiste.

Les Etats-Unis

Le musée de l'immigration d'Ellis Island à New-York a été ouvert au public en novembre 1990 dans un site à la fois historique – plus de 22 millions de migrants ont débarqué à cet endroit entre 1892 et 1924 – et touristique –le musée se trouve à quelques encablures de la statue de la Liberté et fait face à Manhattan-. Résultant d'une initiative fédérale, il a été conçu pour magnifier la force d'attraction des Etats-Unis, la chance que ce pays représentait pour les persécutés européens, et la force que cette immigration lui a transmise. Très fréquenté, le lieu décrit avec lyrisme par Georges Perec, fonctionne à l'émotion : il présente des objets personnels, décrit la sélection médicale des nouveaux arrivants ; il propose au visiteur de retrouver ses racines en consultant une banque de données rassemblant les noms des personnes ayant transité par Ellis Island ; il permet l'inscription dans cette histoire par le biais d'une cotisation ouvrant droit à l'inscription du nom de sa famille sur un “ mur d'honneur ”. Il met en jeu le sentiment de fierté d'une véritable “ nation de migrants ”.

New-York dispose également d'un autre musée consacré à l'immigration. Situé dans le quartier du Lower East Side, le “ Tenement museum ”, littéralement “ musée-appartement ”, a été installé en 1988 dans un immeuble ayant abrité quelque 7000 immigrants de vingt nationalités différentes, entre 1863 et 1935. La restauration d'appartements occupés autrefois par de véritables familles de migrants permet de redonner vie à leurs communautés (juifs allemands des années 1870, juifs d'Europe de l'est des années 1900, Italiens catholiques des années 1930, Irlandais). Les visiteurs font ainsi connaissance avec ces familles, non seulement à travers des archives orales et photographiques, mais aussi en manipulant des objets, en essayant des vêtements d'époque. Le musée, très ouvert sur le public scolaire, est complété par des expositions sur les aspects actuels des migrations. Dix ans après sa fondation, le “ Tenement museum ” a été classé “ musée d'histoire nationale ” par décision du président Clinton et du Congrès.

ARCHIVES AUDIOVISUELLES ET IMMIGRATION

Rapport pour la mission « Musée de l'immigration » (Résumé)

Les archives audiovisuelles relatives à l'immigration se caractérisent par deux faits :

- l'existence d'un grand nombre de lieux détenteurs d'archives audiovisuelles.

Pour dresser un inventaire des sources audiovisuelles de l'immigration qui tendrait à l'exhaustivité, il faudrait consulter plusieurs dizaines d'organismes aux origines très diverses. Certains de ces fonds d'archives sont nés d'initiatives venant des communautés immigrées (par exemple Association audiovisuelle arménienne), d'autres dépendent d'institutions publiques (ex. les archives départementales de Seine-Saint Denis), d'institutions sociales (ex. archives du syndicat CGT), ou de recherche (département audiovisuel du CNRS) sans oublier les fonds des sociétés privées de production audiovisuelle dont certaines travaillent plus particulièrement sur des sujets ayant trait à l'immigration telle l'agence Im'media...

- la majeure partie des archives audiovisuelles relatives à l'immigration sont cependant rassemblées dans un petit nombre de lieux.

Une politique nationale de conservation du patrimoine et la place du secteur public dans le domaine de l'audiovisuel expliquent cette relative centralisation des archives.

1. Les principaux fonds d'archives audiovisuelles sur l'immigration

LES ARCHIVES RADIOPHONIQUES

Trois organismes conservent des fonds importants ayant trait à l'immigration : L'Institut National de l'Audiovisuel (INA), Radio France Internationale (RFI) et Echanges et Productions Radiophoniques (EPRA)

L'Institut National de l'Audiovisuel (INA) possède l'ensemble le plus important d'archives radiophoniques. Il réunit les archives des radios publiques dont les plus anciennes datent des années 30 auxquels s'ajoutent des fonds acquis par l'Institut. Les documents sonores sur l'immigration sont très variés : "sujets" d'actualités ou reportages diffusés lors des journaux ou dans les grandes émissions de reportage, émissions musicales, magazines culturels, émissions pour les enfants....

Une attention particulière doit être portée dans cette recension des archives sonores de l'immigration aux différents fonds des émissions destinées à l'étranger qui étaient également écoutées en France. Dès les années 30, il existait des émissions en langue étrangère réalisées par des immigrés et diffusées vers l'étranger. Après la deuxième

guerre mondiale, l'organisation de la radiodiffusion internationale a obéi à un principe de séparation entre les émissions vers l'étranger (les EVE) et les émissions en langue arabe et berbère, les ELAB : celles-ci dépendaient directement de la direction du journal parlé de la RTF puis de son successeur l'ORTF. Les EVE sont demeurées indépendantes jusqu'en 1969. A partir du milieu des années 50, les émissions à destination de l'Afrique étaient produites par la **Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-mer** (SORAFOM) puis, après les indépendances, par l'**Office de coopération radiophonique** (OCORA)³.

Les différents services chargés des émissions à destination de l'étranger ont été réunis au sein de l'ORTF en 1969. La réalisation de ces émissions a été confiée à partir de 1975 à **Radio France Internationale (RFI)**. RFI est également chargée de la réalisation d'émissions pour les travailleurs immigrés, diffusées le matin sur ondes moyennes jusqu'au début des années 80, puis en modulation de fréquence. Depuis le début des années 90, un service de RFI, Médiascom, produit des émissions destinées aux communautés immigrées. Leur diffusion est assurée par Echanges et Productions radiophoniques (EPRA) .

Les archives des émissions à destination de l'étranger sont théoriquement réunies à l'INA (jusqu'à 1982) puis à RFI pour les émissions postérieures. Pratiquement, on trouve des fonds antérieurs à 1982 à la sonothèque de RFI, en particulier une partie des émissions enregistrées des ELAB datant des années 60.

Une recherche à l'aide de la base de données de l'INA donne 1390 références de documents sonores sur l'immigration antérieurs à 1995. Une étude plus précise à partir des fichiers manuels de la Phonothèque de l'INA ou de Radio-France laisse cependant penser que les documents concernant l'immigration sont en réalité plus nombreux car on y trouve des émissions qui ne sont pas indiquées dans la base de données informatisée.

Radio France Internationale (RFI) conserve ses émissions depuis 1982. L'ensemble, inventorié, est consultable à partir d'une base de données réservée à l'usage interne de RFI. Les documents ayant trait à l'immigration constituent une part importante du fonds.

Créé en novembre 1992, **Echanges et Productions Radiophoniques (EPRA)** produit et diffuse des programmes radiophoniques destinés aux radios associatives. Ces émissions visent à favoriser l'intégration en France des populations issues de l'immigration et à faire connaître les cultures d'origine de ces populations. Les fonds représentent plus de 4000 heures d'émissions.

LES ARCHIVES TÉLÉVISUELLES

En France, les archives de la télévision sont relativement centralisées en raison d'une part de l'importance du secteur public (sans concurrence jusqu'en 1984, il occupe la moitié des réseaux hertziens nationaux en 2001) et, d'autre part, de l'institution, en 1995, du dépôt légal confié à l'INA déjà chargé de la conservation des fonds de l'ORTF et des chaînes issues de son démantèlement. Ainsi, les fonds de l'INA sont, à eux seuls, beaucoup plus importants quantitativement que l'ensemble des autres

³ Ces deux fonds sont aujourd'hui propriété de l'INA

collections d'archives télévisuelles. C'est également là que les documents télévisés les plus anciens sont conservés.

A l'INA, il existe 3 fonds d'archives différenciés concernant les émissions de télévision : le fonds des émissions nationales antérieures à 1995 ; le fonds des émissions nationales du dépôt légal, postérieures à 1995 ; le fonds des émissions régionales. Une recherche à partir de la base de données informatisée donne à titre d'exemple 8416 références sur le sujet de l'immigration pour les fonds nationaux antérieurs à 1995 : il peut s'agir d'émissions dans leur intégralité comme de " sujets " de journaux télévisés. Ce chiffre dit l'importance des fonds de l'INA sur l'immigration. Il n'est donné qu'à titre indicatif sachant que les fonds anciens n'ont pas été inventoriés dans leur intégralité. De plus, les documents écrits concernant ces émissions sont eux-mêmes lacunaires. Or, ces documents sont une des sources des bases de données qui permettent une recherche thématique

La **Médiathèque des 3 mondes** conserve à la demande du Fonds d'Action Sociale l'ensemble des émissions de télévision financées par celui-ci (*Mosaïque, Rencontres, Premier service...*). Ces différentes émissions destinées en premier lieu aux communautés immigrées ont été diffusées entre 1975 et 1995. Les bandes originales des émissions sont conservées sur des supports vidéo fragiles et doivent être transférées rapidement sur de nouveaux supports.

LES ACTUALITÉS FILMÉES

Les fonds d'actualités cinématographiques ont été conservés dans leur quasi-intégralité. Ils sont en outre répertoriés précisément grâce aux archives écrites des services de ces journaux filmés. Le souci de la conservation des films s'est manifesté très tôt pour des raisons économiques, les sociétés exploitant leurs propres fonds d'archives. Des programmes de restauration de ces archives ont également été entrepris par l'**INA, Gaumont, Pathé** et l'**ECPA**.

Une première et brève recherche sur ces différents fonds donnent plusieurs dizaines de documents sur l'immigration. Ces reportages ont pour sujet différentes communautés immigrées: Portugais, Africains, Italiens, Espagnols, Polonais, Maghrébins... La plupart de ces reportages datent d'après la deuxième guerre mondiale.

LES ARCHIVES CINÉMATOGRAPHIQUES

Les **Archives du film**, la **Cinémathèque française**, la **Cinémathèque de Toulouse** représentent la majeure partie du patrimoine cinématographique actuellement préservé.

Il n'existe pas actuellement de catalogues généraux des films conservés par ces organismes. Il faut donc au préalable dresser un inventaire des films sur l'immigration avant de pouvoir vérifier si ces organismes en possèdent des copies.

Etablir un inventaire des films sur l'immigration suppose trois opérations distinctes:

- l'établissement d'une liste de films avec leur description
- le repérage des copies existantes

- la localisation des ayants droit. L'exploitation d'une oeuvre est subordonnée à l'accord de toutes les personnes pouvant faire valoir des droits (c'est-à-dire d'une part, le ou les producteurs, d'autre part les auteurs ou leurs ayants droit).

Il existe déjà un certain nombre d'études historiques ou cinématographiques, de catalogues, d'inventaires qui constituent une base de départ pour réaliser ce recensement des films sur l'immigration notamment pour les 30 dernières années. Pour les films antérieurs aux années 70, la recherche est plus difficile, la documentation étant plus lacunaire.

LES ARCHIVES MUSICALES

Un inventaire des archives musicales doit croiser les sources radiophoniques avec les fonds réunis au département de l'Audiovisuel de la **Bibliothèque nationale de France** (BNF), héritier de la Phonothèque nationale. L'exemple de la musique arabe permet de prendre conscience de la richesse des fonds musicaux liés à l'immigration actuellement disséminés entre plusieurs lieux.

La Phonothèque nationale a réuni un grand nombre d'enregistrements de musiques dites traditionnelles dont par exemple un fonds important de musique algérienne. Le département de l'Audiovisuel possède d'autre part une remarquable collection de disques provenant des livraisons faites au titre du dépôt légal par les grandes marques de disques (Philips, RCA, Pathé, EMI...). Toutes avaient par exemple leurs collections de musique arabe.

Les fonds de la SORAFOM et de l'OCORA conservés par l'INA comprennent des enregistrements de musique d'Afrique du Nord. A la discothèque de Radio-France, on trouve des copies d'enregistrements de musiciens algériens provenant du Musée de la parole, des documents qui remontent aux années 30. RFI conserve pour sa part plus de 200 bandes provenant des ELAB dont l'essentiel est constitué d'enregistrements musicaux diffusés sur Radio Paris, une station dépendante de l'ORTF qui diffusait sur ondes moyennes.

2. A propos des sources audiovisuelles de l'immigration

L'élaboration d'une base de données sur les archives audiovisuelles de l'immigration

Un inventaire des archives audiovisuelles sur l'immigration permettrait de prendre conscience de la richesse de fonds actuellement répartis entre de nombreux organismes.

Il paraît essentiel de constituer une base de données rassemblant les informations sur les oeuvres sonores et visuelles qui concernent l'immigration. Cette base de données

devrait pouvoir être consultée sur Internet. Pour chaque oeuvre, cette base de données devrait réunir un certain nombre de renseignements, notamment la description technique et artistique des oeuvres et de leur support, leur localisation et l'indication des ayants droit des oeuvres. Il serait également utile que cette base de données établisse des liens avec d'autres bases de données déjà existantes qui ont pour domaine l'audiovisuel (par exemple avec le site internet de l'Association des 3 mondes).

Actuellement, les fonds détenant des archives audiovisuelles sur l'immigration ne sont pas tous inventoriés (c'est le cas des collections de l'EPRA). Il est indispensable que ces inventaires soient entrepris mais ces opérations prendront plusieurs années pour les fonds importants comme celui des Archives du film. Cette base de données sur les archives audiovisuelles de l'immigration pourrait cependant s'élaborer dès maintenant à partir des éléments existants (à l'INA, la BNF, à RFI...) pour s'enrichir au fur et à mesure avec les nouveaux inventaires et l'actualisation des anciens. Cette utilisation des inventaires d'autres organismes suppose l'établissement de conventions avec ceux-ci.

Conservation et restauration

Cette connaissance de l'ensemble des fonds permettrait de définir les priorités de restauration en distinguant ce qui relève de l'urgence (certains standards vidéo, les films sur support nitrate les plus anciens par exemple) de ce qui doit être sauvegardé à moyenne échéance. Ainsi, les émissions de télévision consacrées à l'immigration financées par le FAS sont pour leur grande majorité conservées sur des supports vidéos fragiles. Il y a donc urgence à opérer un transfert des bandes originales d'autant que l'INA n'en possède pas de copies.

Chaque année, les Archives du film, la Cinémathèque font des choix de restauration parmi les films conservés. L'INA fait de même avec les archives de la télévision et de la radio. Une des missions du Musée de l'immigration pourrait être de participer à l'élaboration des programmes de restauration et de sauvegarde en liaison avec les organismes chargés du patrimoine audiovisuel (principalement INA, Archives du film, BNF).

Il n'y a pas lieu que le Musée de l'immigration ait en charge la conservation des archives audiovisuelles de l'immigration: leur stockage dans de bonnes conditions requiert des moyens financiers importants et les organismes publics qui ont pour mission la conservation des archives audiovisuelles (Archives du film, BNF et INA) ont élaboré un savoir faire et sont équipés pour cette tâche.

L'accès aux archives

D'une façon générale, les archives audiovisuelles ne sont pas accessibles au grand public. L'accès aux archives est le plus souvent réservé aux chercheurs ou aux professionnels de l'image et du son. Les recherches et les consultations sont parfois payantes.

Doit-on rendre ces archives plus accessibles? Actuellement, il n'y a pas véritablement de demande en ce sens. Les postes de consultation de l'Inathèque sont rarement tous occupés. De même, il est relativement facile d'obtenir une place à la bibliothèque de la Cinémathèque française pour y visionner un film.

L'utilisation d'Internet est en voie de modifier les pratiques archivistiques. Aujourd'hui, il est possible de faire des recherches d'archives dans différents fonds à partir d'un ordinateur: ainsi les sites de Gaumont ou Pathé donnent-ils une description détaillée de leurs actualités filmées. La suite de la procédure reste actuellement la même puisqu'il faut se déplacer à leurs cinémathèques pour y visionner les extraits recherchés. L'INA expérimente cependant déjà actuellement la mise en ligne de documents audiovisuels. Aux Etats-Unis, des sites d'archives proposent des "aperçus" des films grâce à des photogrammes représentatifs des extraits recherchés. Il est probable que dans un avenir assez proche les débits de transferts de données permettront de visionner un document en ligne.

L'accès aux sources audiovisuelles de l'immigration doit être pensé dans cette perspective. L'élaboration de la base de données évoquée ci-dessus en serait la première étape: elle constituera dans tous les cas un instrument utile pour les chercheurs.

La diffusion des oeuvres

Comment favoriser la diffusion des oeuvres? Cela passe-t-il par la création d'une médiathèque consacrée à l'immigration qui utiliserait des supports grand public (ex: format VHS pour les émissions de télévision et les films; disques compacts pour les musiques et les émissions de radios) ou par une collaboration avec les structures existantes qui contribuent à la diffusion des oeuvres audiovisuelles ?

Il existe actuellement un certain nombre de médiathèques en France qui ont pour point commun d'être des "mémoires audiovisuelles" de leur région (le Forum des images pour la région parisienne, l'Institut Lumière et la région Rhône-Alpes, la vidéothèque du Musée d'histoire à Marseille pour l'agglomération marseillaise, Mémoire audiovisuelle de Haute-Normandie, Mémoire de Bordeaux...). Celles-ci ont le mérite d'être ouvertes au plus grand nombre.

Il y a d'autre part des organismes qui ont pour objet la diffusion d'oeuvres audiovisuelles (ex. Mémorimages pour le cinéma du "sud", la médiathèque des 3 mondes pour le cinéma des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, les Ateliers de Diffusion Audiovisuelle...). Ils ont notamment créé des sites Internet qui permettent une consultation aisée de leurs fonds et de leurs bases de données.

**VERS UN MUSEE DE L'IMMIGRATION :
QUELLE CONTRIBUTION DE L'EDUCATION NATIONALE ?
QUEL APPORT POUR L'EDUCATION NATIONALE ?**

C'est par la place que l'école accorde dans ses programmes d'enseignement à l'histoire du fait migratoire ou à l'histoire de l'immigration, que cette contribution peut dans un premier temps être abordée.

Il conviendra de souligner dans un second temps ce qui, dans le cadre d'un musée de l'immigration, peut être développé et devenir complémentaire de son action.

Les programmes d'histoire et de géographie

Les programmes du cycle III de l'école élémentaire et ceux de collège en classes de 4^{ème} et de 3^{ème}, abordent dans l'ensemble de façon ponctuelle et événementielle l'histoire contemporaine du fait migratoire.

Un musée de l'immigration pourrait dans un premier temps, inscrire cette histoire dans une plus longue durée.

La participation des étrangers et des troupes coloniales à l'effort de guerre

De nombreux manuels soulignent la participation des étrangers à l'effort de guerre en 1914, effort de guerre qui rejoint celui des troupes coloniales plus fréquemment citées. La participation des étrangers aux mouvements de la Résistance de 1940 à 1944 est principalement évoquée à travers les figures des résistants de l'Affiche Rouge et de la MOI.

On souligne parfois l'importance des territoires coloniaux comme base de reconquête de la France libre et de l'Europe ainsi que la participation des ressortissants étrangers ou des ressortissants des territoires coloniaux dans l'armée des forces françaises libres.

Il serait utile, dans le cadre d'un musée ou d'un centre sur l'histoire de l'immigration, de mettre en évidence les grandes figures qui ont porté cette histoire de la Résistance comme celle du tirailleur Addi Ba, chef de maquis dans le Vercors, celles du groupe Manouchian ou encore la contribution des Tabors marocains et des zouaves algériens à la campagne d'Italie. Ces figures viendraient compléter celle plus connue des grands résistants français comme Jean Moulin ou Pierre Brossolette.

Le fait migratoire

Il apparaît également dans les programmes de géographie en classe de 3^{ème} et de 4^{ème} à travers l'étude de la population française.

En classe de 4^{ème}: "Unité et diversité de la France: les évolutions récentes de la population" et en classe de 3^{ème} : "La France puissance européenne et mondiale, les investissements, le tourisme, les liens établis par les mouvements migratoires".

L'occasion est donnée là de souligner la dynamique du phénomène migratoire.

Histoire sociale

La place des étrangers dans l'histoire sociale et ouvrière du 19^{ème} siècle jusqu'aux Trente Glorieuses ainsi que celle qui est la leur aujourd'hui mériterait d'être mieux connue. Elle est trop rapidement abordée dans les programmes de géographie (voir plus haut) pour sa partie la plus contemporaine et ne fait pas l'objet d'une histoire sur une longue durée.

Cela serait d'autant plus important que le monde du travail a été, avec l'école, un fort creuset d'intégration.

L'histoire de la citoyenneté

C'est parce que la France a été très tôt une terre d'immigration que son mode d'accession à la citoyenneté a été aussi le plus généreux en Europe et notamment par le double droit du sol. Bien sûr, l'histoire de la citoyenneté en France, a souffert des contradictions pendant la période coloniale. Des contradictions similaires ont affecté également les femmes et les classes "laborieuses", longtemps exclus de toute participation civique

Les notions d'intégration, de droits de l'homme, de droits civils et politiques mais également de droits sociaux et économiques sont présents dans les programmes d'éducation civique, juridique et sociale en collège et en lycée (classe de seconde générale et technologique) et il serait utile de pouvoir illustrer l'histoire de ces droits.

Sur le plan culturel

L'apport en France, des migrants dans les arts, la peinture¹, la littérature et la musique sont également l'objet d'études aux différents niveaux de la scolarité.

Ils pourraient utilement être développés là aussi, en complément des programmes.

Quel apport ?

Pour les enseignants

En complément et en lien avec les programmes

Il s'agirait d'aider les enseignants, en mettant à leur disposition des ressources documentaires (écrits, films, iconographie), à développer des thèmes d'étude sur l'histoire de l'immigration pour leur classe. Ressources dont les enseignants ont parfois le plus besoin comme support d'enseignement et qu'ils mettent beaucoup de temps à rassembler.

Ces ressources auraient l'avantage également d'offrir des éléments de compréhension d'une histoire globale et non plus seulement locale comme c'est souvent déjà le cas.

Ce centre pourrait également être le lieu, d'expositions temporaires, de cycles de conférences, de cycles de programmation de films ou de documentaires à partir d'un thème particulier.

En collaboration notamment avec l'Inspection générale d'histoire-géographie un livret pédagogique pourrait être élaboré à destination des classes.

¹ Voir "les oiseaux migrateurs de la peinture française" de Christian Loubet in Composition française. Actes de l'université d'été MEN-FAS juillet 1990, n° spécial Migrants formation CNDP

Faire connaître et diffuser les travaux pédagogiques

De nombreux projets et travaux ont été menés par les enseignants et leurs élèves sur une histoire locale de l'immigration. Ceux-ci ont permis parfois de faire émerger des figures ignorées de cette histoire. L'occasion serait trouvée de les recenser et de les rassembler.

Des travaux d'élèves et d'équipes enseignantes pourraient trouver là un lieu d'exposition.

La dimension européenne de cette histoire doit être également prise en compte.

Une comparaison de l'histoire de l'immigration dans les différents états européens, les vagues migratoires européennes en France ou l'émigration française dans les pays étrangers devraient pouvoir y figurer pour inscrire cette histoire dans une longue durée sans ignorer sa complexité.

Développer les liens avec les centres de documentation pédagogique

Le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) ainsi que ces correspondants départementaux (CDDP) et régionaux (CRDP) ont été à l'initiative également de travaux et de publications sur ce sujet. Outre la mise en réseau qu'il serait nécessaire d'envisager en lien avec le musée, ainsi que le recensement précis de ces ressources, ces dernières pourraient être développées à travers des publications communes.

La formation des enseignants en formation initiale et continuée

Des sessions de formation annuelles ou bi-annuelle pourraient être envisagées en collaboration avec le musée et avec les IUFM.

A la fois sur les contenus (état de la recherche universitaire) mais également sur l'approche méthodologique. Quels repères pragmatiques donner aux enseignants pour enseigner cette histoire?

Il est important en effet que l'histoire de l'immigration s'inscrive dans la volonté de penser une nouvelle histoire collective qui la rende accessible à tous et qui éclaire la réalité sociale et culturelle d'aujourd'hui, sans ignorer la modernité dont elle a été porteuse (dans le monde du travail mais également dans les arts, la littérature ou les modes de vie).

Pour cela il nous semble important de ne pas ignorer les mouvements migratoires les plus récents pour les inscrire dans cette double temporalité : celle de l'histoire qui s'est faite et celle qui se construit.

En direction des élèves

Un musée ou un centre sur l'histoire de l'immigration pourrait, par les ressources qu'il offre devenir un lieu de développement de la connaissance du fait migratoire pour l'ensemble des élèves et pas seulement pour les enfants ou petits enfants de migrants récents.

Ce qui est bien souvent le cas à travers les projets éducatifs dans certains établissements.

Ces projets sollicitent parfois trop vivement les mémoires familiales. Ils sont souvent menés dans le souci de permettre aux élèves de renouer avec leur "culture d'origine" et par là même ne leur permettent pas toujours de comprendre la dynamique migratoire qui a traversé l'histoire de notre société et beaucoup d'histoires individuelles.

L'objectif serait donc d'aider les élèves à acquérir les éléments de compréhension d'une histoire globale, sans écarter l'histoire et les contextes plus spécifiques des différentes vagues migratoires.

Cela pour éviter de les enfermer dans des particularismes et leur permettre de choisir ainsi librement, à partir d'une histoire collective de l'immigration, des éléments de reconnaissance qui ne sont pas forcément ceux que l'on pourrait imaginer pour eux *a priori*.

Marie Lazaridis
Collaboratrice cabinet

Alain Seksig
Conseiller technique

L'ESCALE, LA CITE DU VOYAGE ET DES ECHANGES **Vaulx-en-Velin**

Extraits de divers documents de l'Escale

“ Créée en 1996, *Peuplement et Migrations*, association basée à Vaulx-en-Velin, dans le quartier de la Soie (ancienne usine de Rhône Poulenc Textile) réunit des scientifiques, des scénographes, des élus, des responsables d'associations... Revisitant l'histoire humaine, elle étudie les flux migratoires, leurs causes et leurs conséquences, les questions sensibles de l'altérité et du “ vivre-ensemble ”.

Par delà les courants d'idées et les politiques, les passions et les ignorances, Peuplement et Migrations adopte un point de vue résolument distancié, avec une conviction profonde du caractère nomade de l'être humain, depuis Otzi, l'homme des glaces alpines d'il y a 5000 ans jusqu'à l'exploration spatiale et la quête de nouvelles destinations...

Peuplement et Migrations développe le projet d'établir, dans le quartier de la Soie à Vaulx-en-Velin, une structure permanente **L'Escale**, espace dédié à l'histoire des flux de populations, dans l'agglomération lyonnaise, la région Rhône-Alpes et bien au-delà. ”

[...]

“ Ce projet a pour vocation, de décrire par la conservation, la recherche, l'exposition, l'animation :

les éléments constitutifs de l'identité propre à chaque communauté, au moment où le groupe se constitue et se revendique, dans ses diverses mutations, au gré des contacts, de l'ascension sociale, de l'apprentissage ; un regard comparatif sur la société d'origine, sur les représentations de l'exode ou de l'exil,

les processus et les degrés d'interpénétration avec les autres communautés,

les voies diverses empruntées vers la reconnaissance, l'émergence, l'adaptation ou le repli sur soi,

les emprunts et les échanges en matière d'idées, de comportements, de biens matériels, avec, pour ces derniers, le souci de comparer leurs valeurs monétaires, symboliques, leurs trajets et leurs réseaux de distribution et de consommation, dans le pays d'accueil comme dans le pays d'origine.

Au-delà, c'est l'image de l'étranger et de l'immigré au cours des siècles qui doit être évoquée. Ces attitudes seront mises en parallèle avec les représentations observées dans d'autres pays et à d'autres époques.

C'est également une réflexion sur les sociétés à territoire et à habitat fixes et les sociétés migrantes, nomadisantes, qui sera proposée, à travers l'histoire de l'humanité, car tout autant qu'une couleur de peau ou une langue, ce sont les différences de relation à l'espace qui, bien souvent, sont source d'inquiétude, de conflits, de rejets.

En définitive, l' "Escale", qui prend ici son nom – tout un programme – se définit comme observatoire des mutations et conservatoire dynamique :

de l'histoire, où l'identité de la France sera décrite par le biais des flux de populations qui l'ont constituée,

de l'ethnographie, où les comportements culturels observables ici, renverront aux racines des individus et des groupes,

des mentalités, s'efforçant de rendre compte, aussi loin que le permettent l'archive et la mémoire, des réactions aux apports extérieurs, de proposer des réflexions sur les notions d'altérité, de racisme, sur les mythes de la terre promise.

de l'ère moderne, et des conséquences de la colonisation, présentant le rôle économique, politique, social et intellectuel des migrants.

de l'époque contemporaine et de la mondialisation, se proposant d'analyser et d'interpréter l'actualité.

Pareil voyage dans le Temps implique que les visiteurs soient véritablement transportés hors d'eux et de leurs repères habituels en matière de consommation culturelle. ”